



## RAPPORT D'ACTIVITE 2018

# POLE HEBERGEMENT INSERTION Service d'Accueil des Femmes en Difficultés

SAFED

## Auteurs et Victimes de Violences

AUVIV

## Dispositif Insertion Jeunes

DIJ

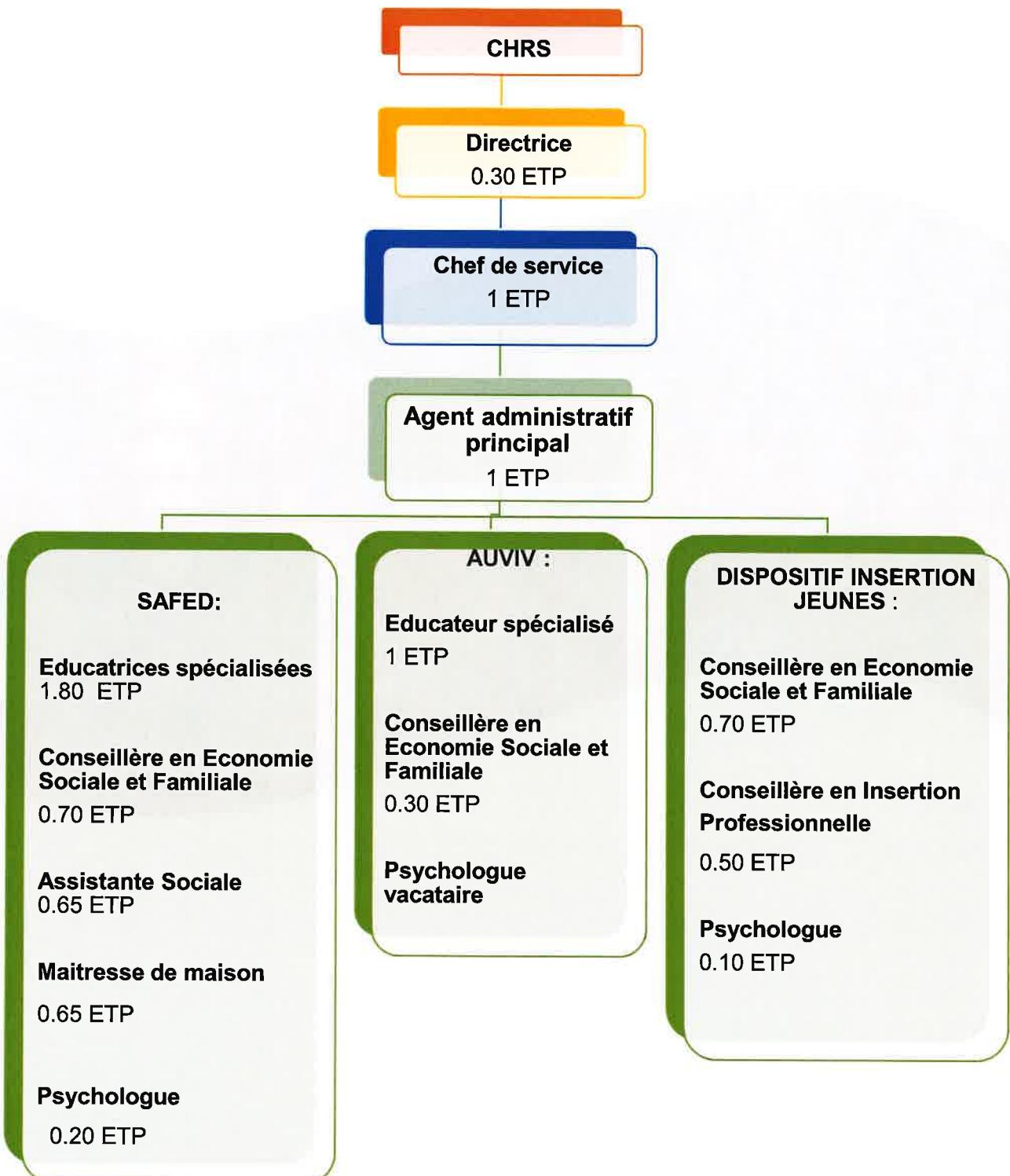
ASSOCIATION HAUT-SAONOISE POUR L'ENFANT ET L'ADULTE



# SOMMAIRE

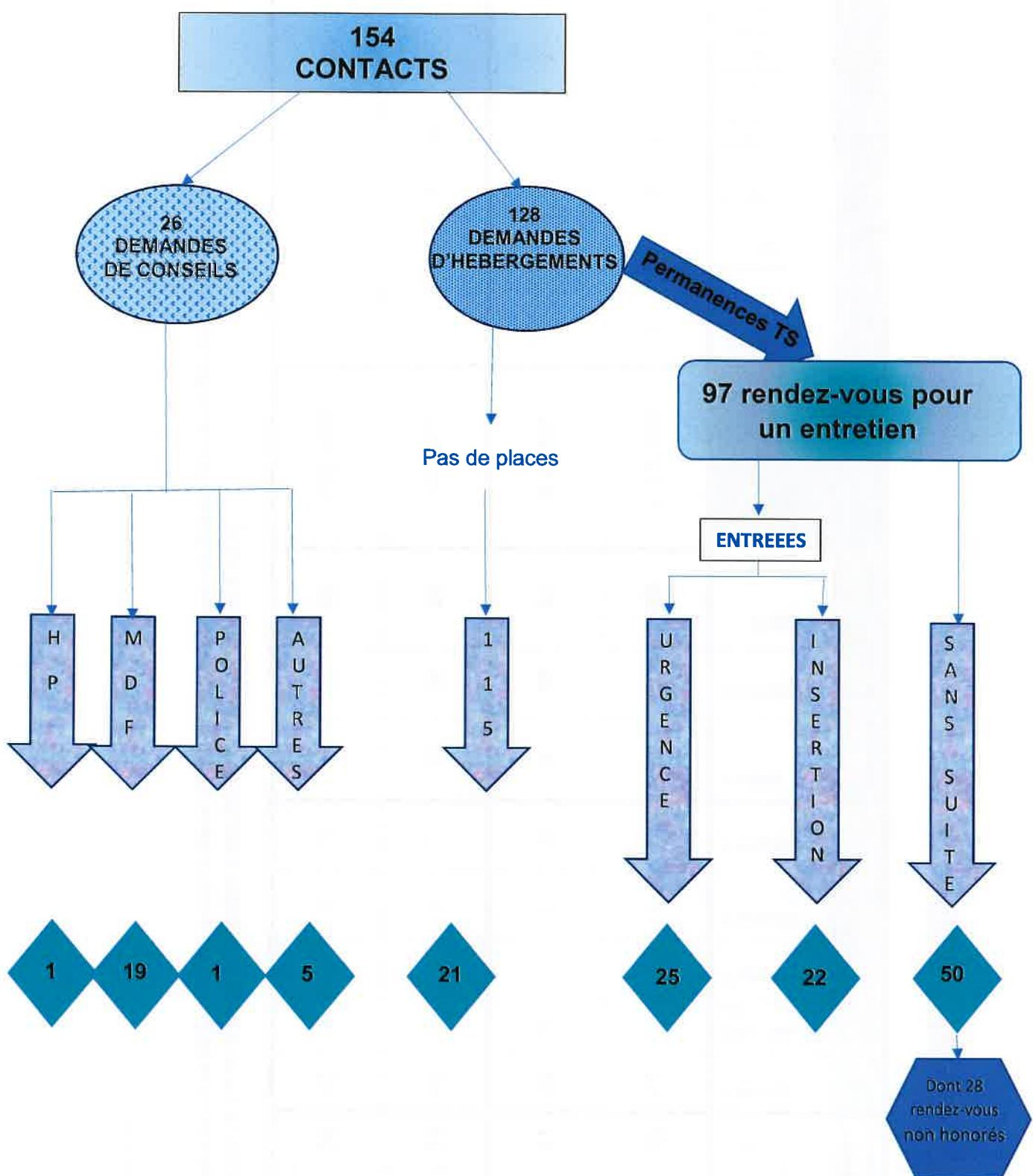
L'EQUIPE DU SAFED	3
SAFED	4
Schéma des demandes	5
Entrées – Hébergements – sorties	6
Les hébergements en Urgence	7
Les hébergements en Insertion	11
L'Atelier des Enfants	16
L'Atelier PAST'ELLES	18
Le Groupe de parole	21
L'accompagnement spécifique du social référent	23
Formations – colloques – travail avec les partenaires	35
Evènement	37
AUVIV	39
Suivi des Auteurs	40
Suivi des Victimes	49
DIJ	58
Présentation	59
La population concernée	60
Comment les jeunes intègrent-ils le DIJ	62
Les Missions	63
La sortie	65
Les fiches actions	66

# L'EQUIPE DU SAFED





## SCHEMA DES DEMANDES 2018



## **ENTRÉES - HÉBERGEMENTS - SORTIES**

Hébergement à la sortie	Nombre de personnes hébergées		Durée moy. des hébergements	SAFED insertion	Logement autonome	Famille / amis	Retour domicile	Autre structure CHRS - Relais - Maison	Autres	Ne sait pas
	Motifs	Nombre d'entrées								
Violence	2	15	17	13	2	/	/	1	3	20
Sans lieu de vie	6	25	31	18	4	/	1	2	8	29
Exclusion	2	14	20	34	17	2	/	1	/	23
Refugiées	6	25	31	18	4	/	1	2	8	37
Adultes										Total
										Adultes
										Enfants
										Adultes
										Total
										Durée moy. des hébergements
										Nombre de personnes hébergées
										Motifs
										Nombre d'entrées

L'hébergement d'urgence a quasi doublé le nombre d'entrée en 2018 par rapport à 2017. Nous constatons également une légère augmentation de la durée des hébergements que ce soit en urgence ou en insertion.

- <sup>1</sup> Famille / ami : 2
- Hôpital : 1
- Exclusion : 1
- Ne sait pas : 1

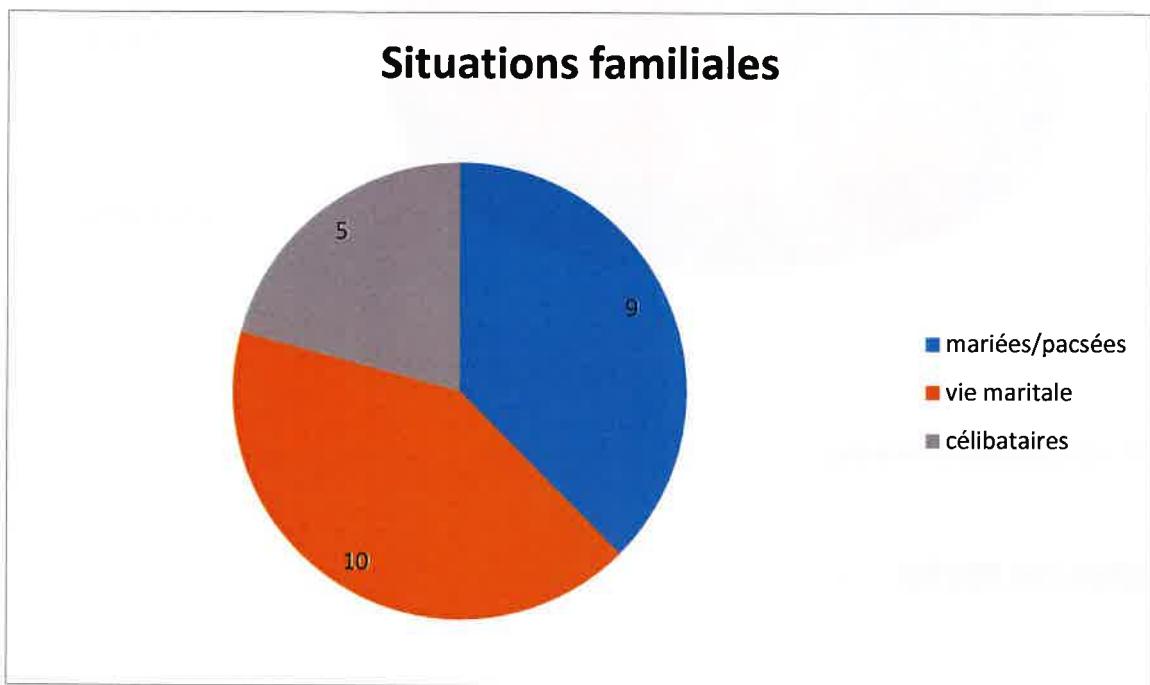
## HEBERGEMENT D'URGENCE : 6 places

LES ENTREES URGENCES : 31 personnes

25 Femmes

6 Enfants

### Situations familiales



### Les âges

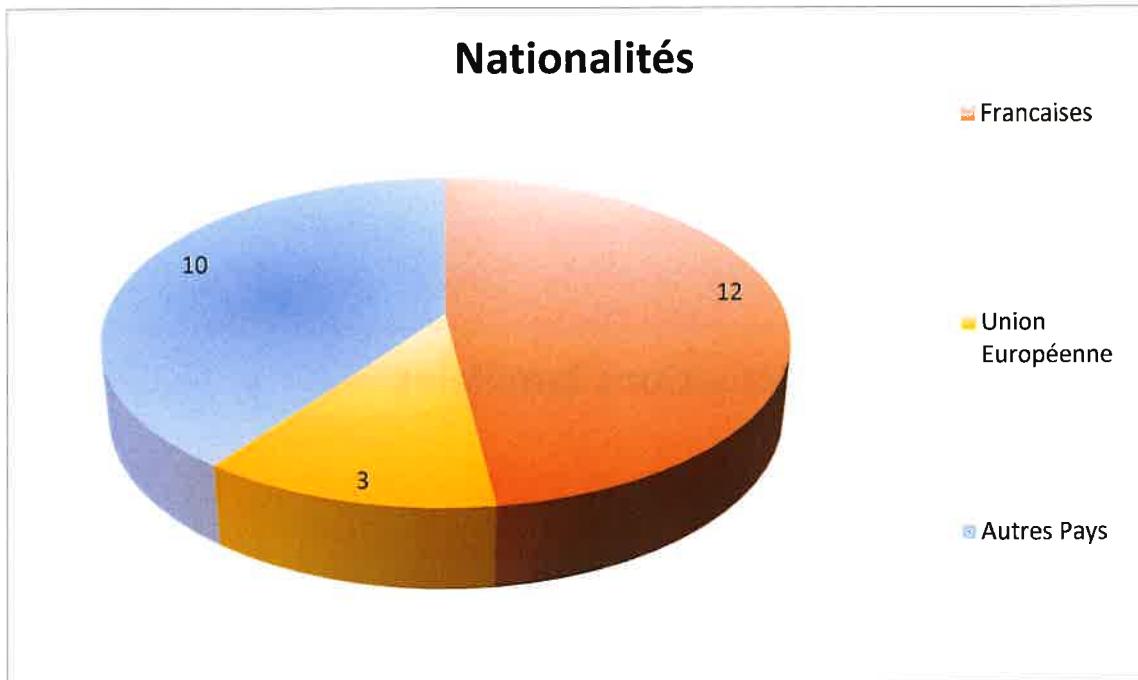
- 18 à 25 ans 11
- 25 à 35 ans 6
- 36 à 45 ans 4
- 46 à 55 ans 3
- + 55 ans 1

Nous constatons une augmentation de l'accueil des jeunes en situation de rupture.

Les jeunes sont issus de la Protection de l'Enfance.

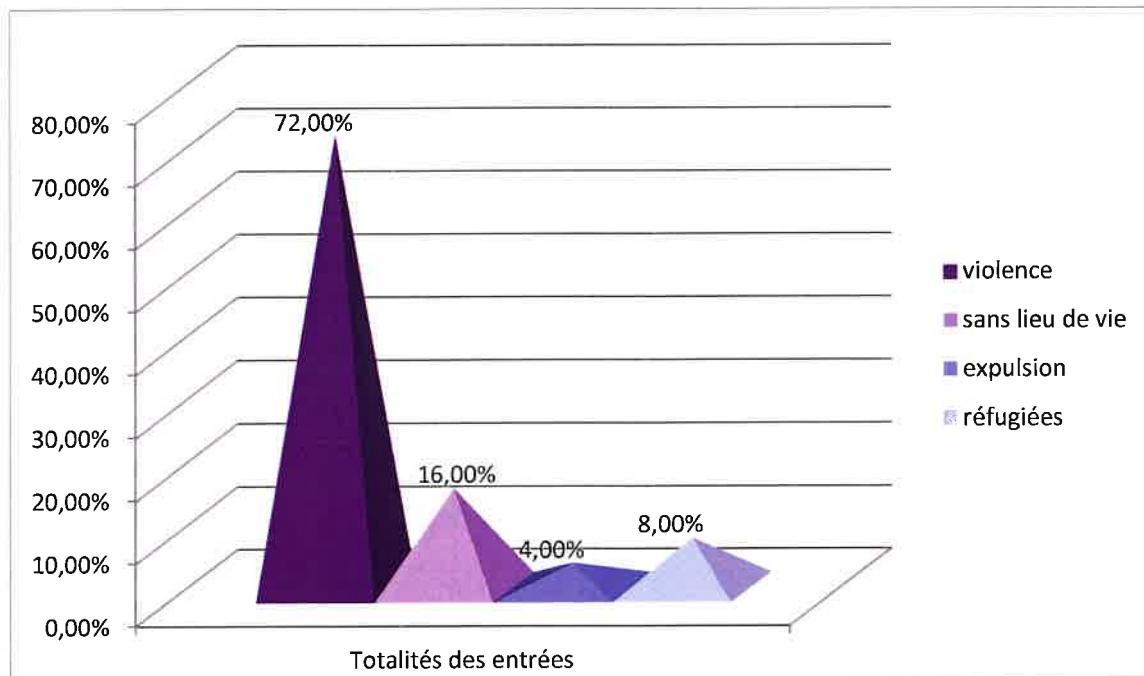
La fin des Contrats Jeunes Majeurs peut expliquer ce phénomène.

## Les nationalités



12 nationalités différentes

## Motifs des entrées



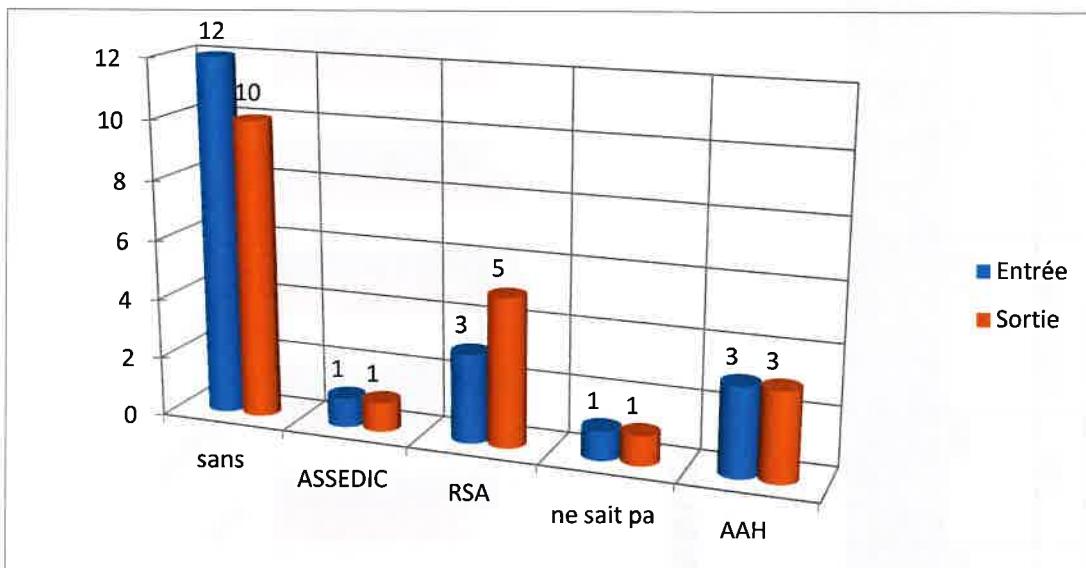
Légère baisse des hébergements avec pour motif de la violence, mais augmentation en ce qui concerne les personnes sans lieu de vie du fait du nombre important de jeunes entre 18 et 25 ans accueillis cette année.

## Les enfants : 6

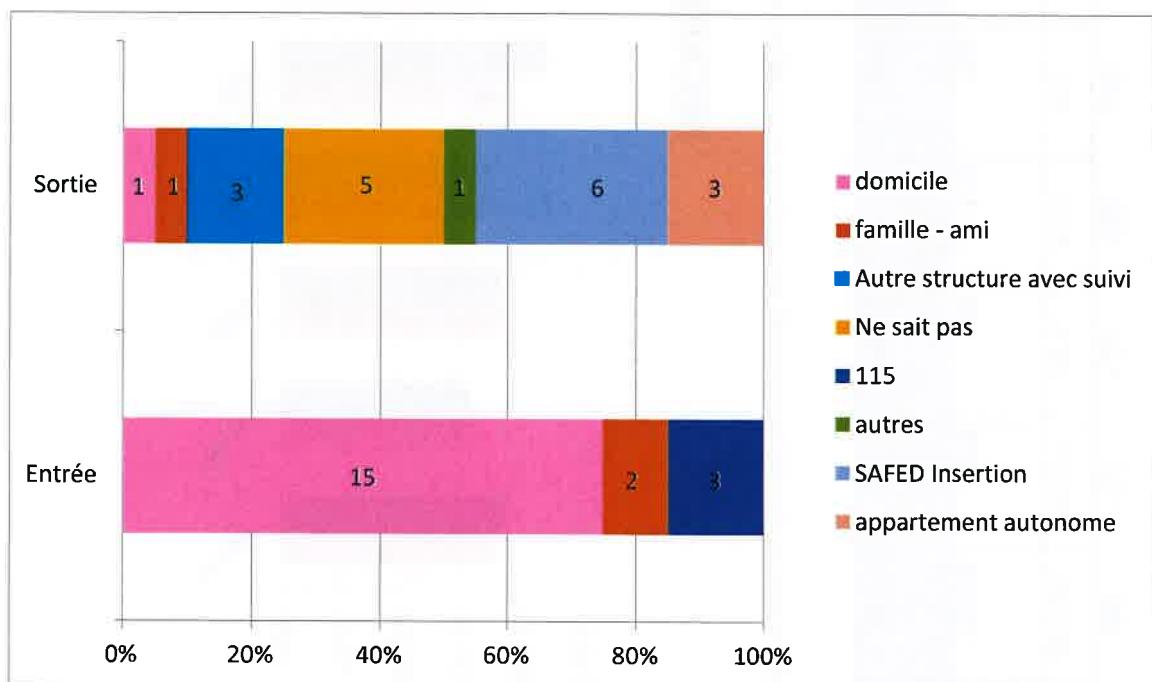
### Les âges

- 5 enfants accueillis avaient – de 3 ans
- 1 avait 17 ans

## Les ressources



## Les hébergements : à l'entrée et la sortie d'hébergement



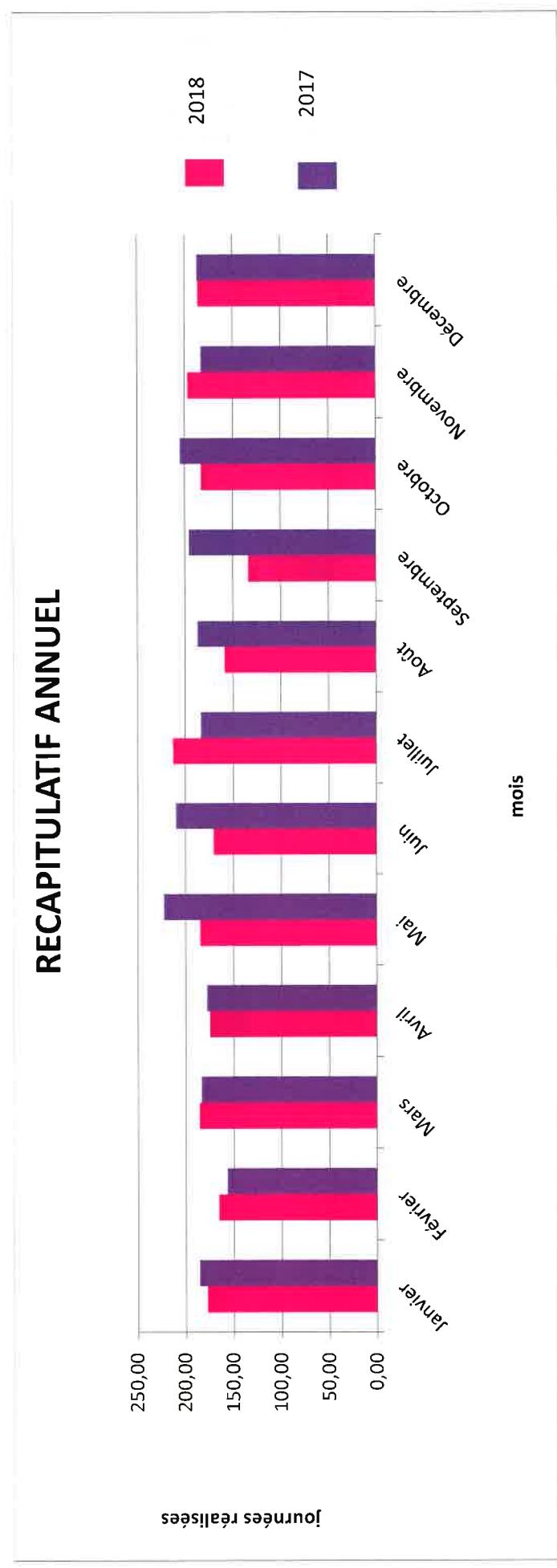
Cette année , trois personnes hébergées en Urgence ont pu intégrer un appartement autonome à leur sortie du dispositif .

## RECAPITULATIF DES HEBERGEMENTS D'URGENCE

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
HU 2018	178,00	166	186	175	185	171	213	159	134	183	197	186	2133,00
%	95,70	98,81	100,00	97,22	99,46	95,00	114,52	85,48	74,44	98,39	109,44	100,00	98,99%

Le taux d'occupation annuel des Hébergements en Urgence est supérieur à 2017.

## RECAPITULATIF ANNUEL



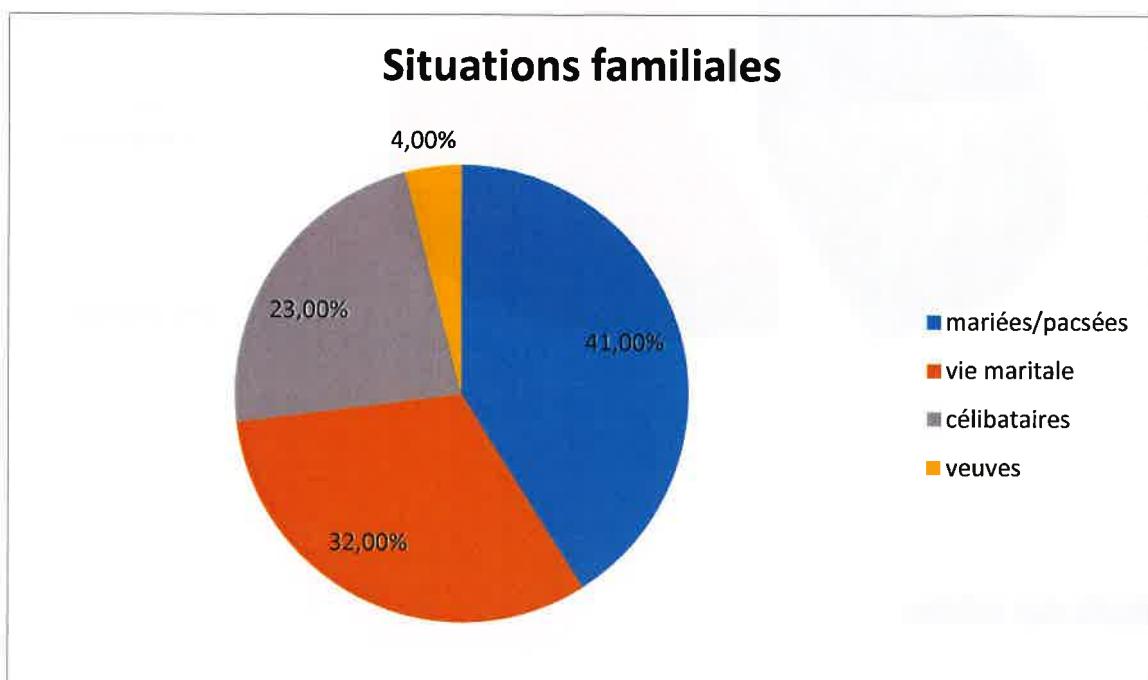
## HEBERGEMENT D'INSERTION : 31 places

LES ENTREES Préparées : 36 personnes

22 Femmes

14 Enfants

### Situations familiales



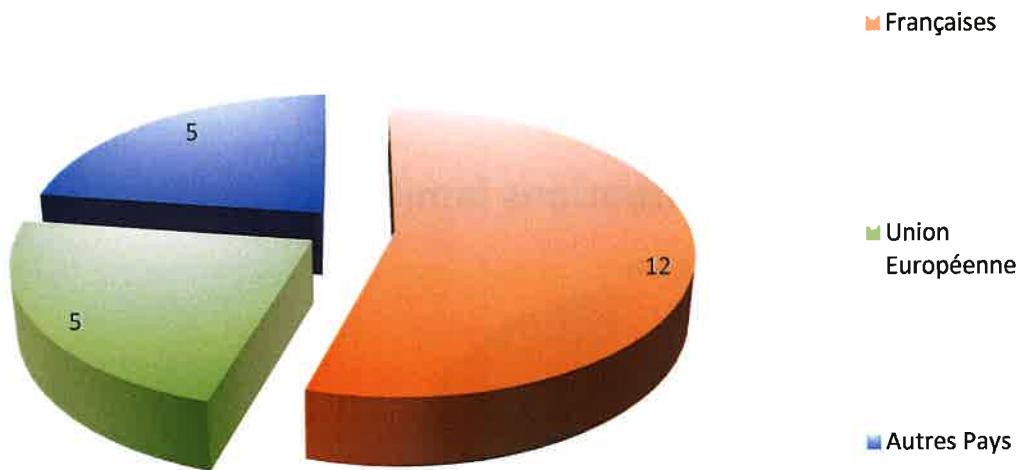
### Les âges

- |               |   |
|---------------|---|
| • 18 à 25 ans | 5 |
| • 26 à 35 ans | 5 |
| • 36 à 45 ans | 5 |
| • 46 à 55 ans | 5 |
| • + 55 ans    | 2 |

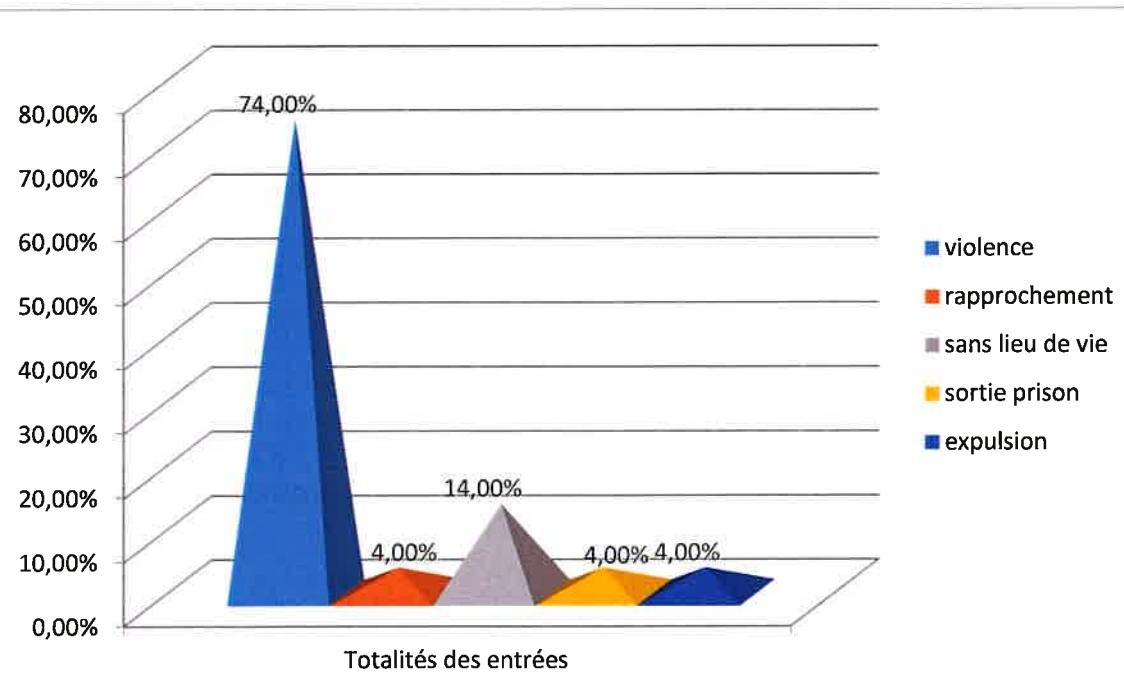
Il n'y a pas de tranche d'âge plus importante contrairement aux autres années où les personnes accueillies avaient essentiellement entre 26 et 45 ans.

## Les nationalités

### Nationalités



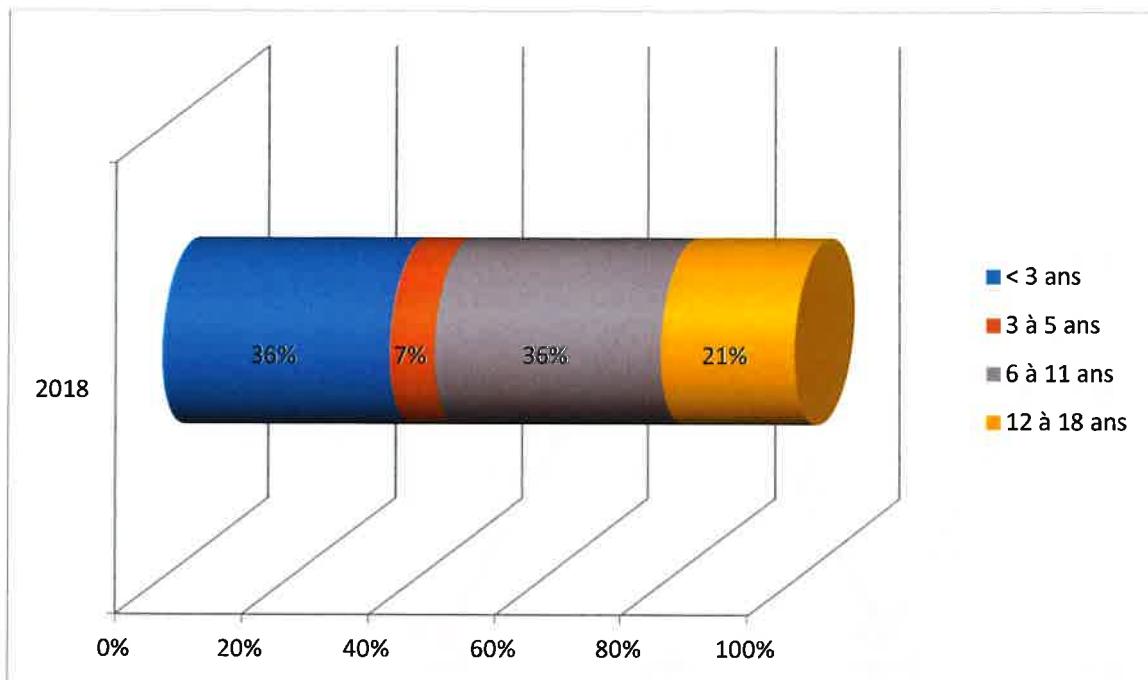
## Motifs des entrées



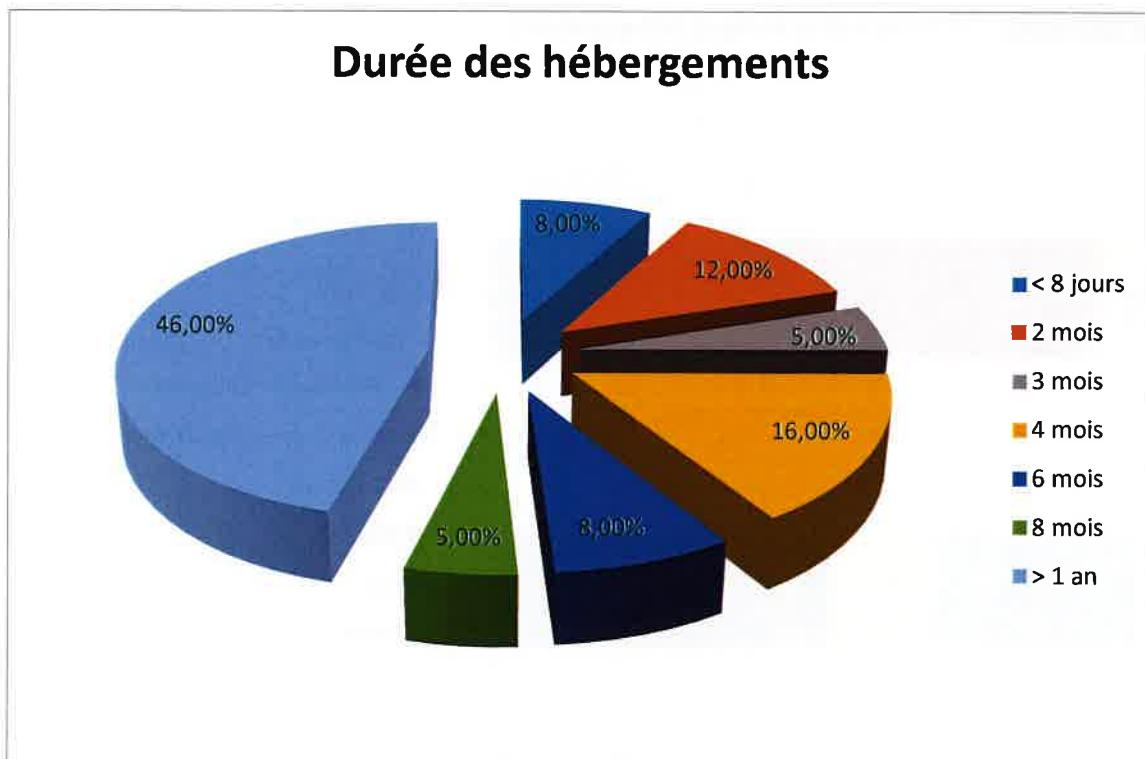
Même constat que pour l'hébergement d'urgence, baisse des entrées pour violence mais augmentation des entrées pour des personnes dans lieu de vie.

## Les enfants : 14

### Les âges



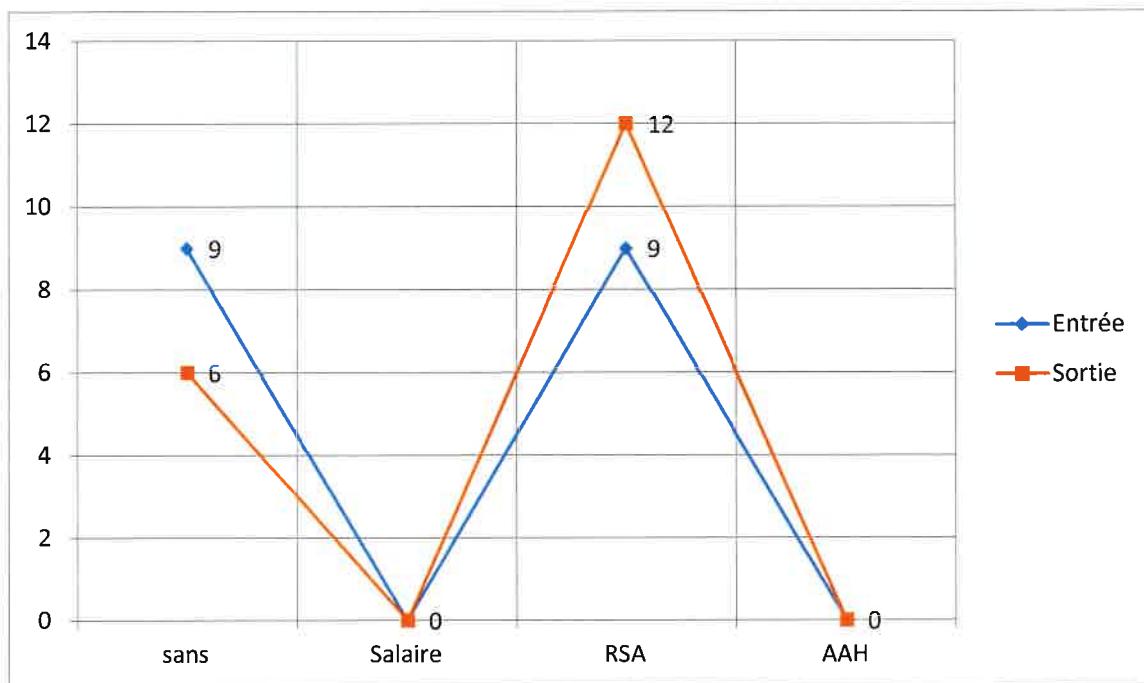
**LES HEBERGEMENTS** : 61 personnes  
33 femmes  
28 enfants



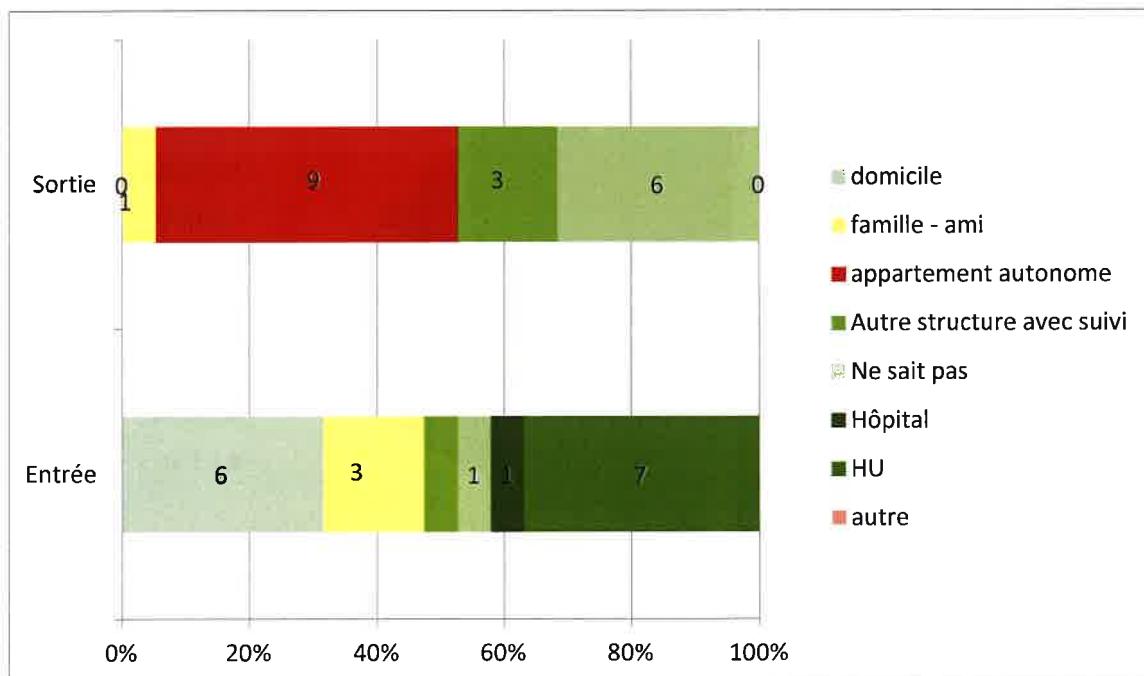
Durée moyenne des hébergements 10.6 mois

**LES SORTIES** : 18 femmes  
21 enfants

Les ressources



Les hébergements : à l'entrée et la sortie d'hébergement



Autres structures : Emmaüs, Maison relais, CHRS

## RECAPITULATIF DES HEBERGEMENTS EN INSERTION

Jnes théoriques	961	868	961	930	961	930	961	961	930	961	930	961	11315
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
CHRS 2018	812,00	708	777	865	848	811	820	765	798	799	837	749	9589,00
%	84,50	81,57	70,70	93,01	88,24	87,20	85,33	79,60	85,81	83,14	90,00	77,94	83,92

## RECAPITULATIF ANNUEL



Une baisse de près de 10 % est à remarquer sur les hébergements en Insertion pour 2018 par rapport à 2017 (92,04 % de taux d'occupation)

## L'ATELIER DES ENFANTS

Nbre de séances : 35

Durée des séances : environ 3h

Nbre d'enfants concernés : 12

Ages : de 4 à 11 ans

Nbre d'enfants par séance : de 2 à 6

Supports utilisés : pâtisserie, jeux de société, pâte à modeler, pâte à sel, peinture sur galets, sortie à la bibliothèque municipale, au lac, à l'aérodrome, spectacle de cirque, promenade en bateau-mouche, pique-nique, confection d'un repas à l'occasion d'Halloween...

L'intérêt de ce temps consacré aux enfants se confirme puisque tous les enfants ayant eu l'occasion de participer à l'Atelier souhaiteraient pouvoir y venir chaque mercredi.

Les objectifs tels que définis dans le précédent bilan demeurent d'actualité :

- favoriser l'expression des émotions, des traumatismes, découvrir d'autres modes relationnels que ceux basés sur la violence,
- retrouver l'insouciance et s'autoriser à faire des expériences,
- contribuer à la prévention contre les violences faites aux femmes par l'apprentissage de l'égalité et la lutte contre les clichés sexistes...

Au fil des mois, il est apparu de plus en plus clairement que l'Atelier contribuait à créer des liens forts entre les enfants hébergés, créant ainsi un sentiment d'appartenance à un groupe, sur la base d'expériences traumatiques communes. Si, dans leurs autres groupes d'appartenance (école, centre de loisirs...), ils choisissent souvent, dans un souci de conformité, de ne pas évoquer leurs difficultés familiales, à l'Atelier au contraire, ils sont une majorité à le faire, par allusions d'abord puis de façon plus détaillée dès lors qu'ils s'y sentent encouragés. Les autres, trop inhibés, autocensurés ou dans le déni se contentent parfois d'écouter, avec une attention surprenante, comme si le récit des autres leur apportait du soulagement « par procuration ».

Ces liens forts tissés entre les enfants rendent les séparations liées au départ de l'un d'entre d'eux difficiles et c'est pourquoi nous nous attachons à fêter chaque départ pour qu'il ne soit pas vécu comme une nouvelle rupture.

Au fil des mois s'est affinée également la place de l'Atelier dans l'accompagnement proposé par le SAFED. Chaque nouvelle observation, chaque incident ou, au contraire chaque indice d'un mieux-être relevé pendant les séances est relayé, soit de façon informelle à la référente de la situation, soit dans le cadre des synthèses ou des réunions d'équipe. Si nécessaire, ces éléments sont retransmis et retravaillés avec les services de protection de l'enfance mandatés dans le cadre d'un entretien effectué avec la référente.

Ces temps forts partagés avec les enfants s'avèrent précieux pour avoir une connaissance précise de leurs difficultés et pour évaluer les aides dont ils pourraient avoir besoin. En revanche, nous restons peu outillés pour répondre aux besoins de soins psychologiques et nous réjouissions du projet de création d'un service de victimologie, spécialisé dans la prise en compte et le traitement des traumatismes avant d'apprendre qu'il ne serait réservé qu'aux adultes.

Nos observations seraient vaines si elles n'étaient pas partagées avec les mères qui, elles-aussi investissent cet atelier comme un lieu sécurisant et réconfortant pour leurs enfants. Elles s'étonnent souvent de la liberté de parole qu'ils y retrouvent , après avoir été si longtemps réduits au silence par crainte de la violence. C'est pourquoi, nos échanges après chaque séance contribuent au travail de soutien à la parentalité, souvent nécessaire auprès de mères très fragilisées par les violences conjugales.

En 2018, le temps imparti à l'accompagnement des enfants n'a pas augmenté malgré les besoins identifiés, tant au niveau national qu'à notre niveau. Si l'intérêt d'un temps d'accompagnement collectif des enfants se confirme, il n'en serait que plus opérant en matière de prévention s'il était associé à des entretiens de soutien individuels qui pourraient être proposés aux enfants à leur arrivée ou tout au long de leur hébergement lors de périodes de crise par exemple.



## L'ATELIER PAST'ELLES

Le 5<sup>ème</sup> Plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes fixe des objectifs prioritaires en permettant à toutes les femmes victimes de violences d'accéder à leurs droits, d'être protégées et d'être accompagnées pour sortir de la spirale des violences et se reconstruire.

La spécificité de la problématique des victimes de violences conjugales et ou de violences intrafamiliales nécessite une prise en charge adaptée. L'aide apportée doit permettre une réflexion, un cheminement et une variété multiple d'actions qui doivent contribuer à aider et amener la victime à s'exprimer, à prendre des décisions, se protéger et enfin amorcer une reconstruction.

Les objectifs de l'Atelier PAST'ELLES s'inscrivent dans une dynamique d'accompagnement qui permet une prise en charge plus globale des personnes accueillies dans notre service.

Il offre divers temps qui vont favoriser l'ouverture aux autres, limiter les replis sur soi, les sentiments de solitude, d'isolement et ainsi permettre une prise ou reprise de confiance en soi, de repères, d'estime de soi, d'évasion, d'ouverture et de prise de conscience. Il propose des temps d'écoute, de partage, de mobilisation, de découverte ou redécouverte de compétences, de savoir-faire, de savoir être, d'expression orale, mais aussi d'expression autre à travers le geste, le positionnement, le partage de tâches, de savoir, de culture, de tolérance.

Les actions collectives permettent aux résidentes de ne pas se sentir seule dans des situations similaires ou parallèles, leur permettre de se confronter au groupe, de partager des expériences, des compétences, des vécus communs ou non, se nourrir d'échanges, d'oser s'ouvrir et se dévoiler. Il y a en cela toute la dynamique d'un groupe, les enjeux liés à la possibilité de s'y intégrer, s'y faire ou gagner une place, puis s'y sentir soutenue, identifiée, reconnue.

Pour se faire l'intervenante expose et rappelle le cadre de l'Atelier, pose les règles, elles peuvent alors se sentir en sécurité, en confiance, respectées... Selon les situations les personnes sont en partie autonomes et donc ayant un libre arbitre, elles sont aussi par la présence d'une éducatrice spécialisée soutenues, étayées, conduites et si besoin cadrées.

Le contexte de l'Atelier permet de poursuivre et ou développer des relations plus individuelles avec les résidentes avec l'aide ou sous couvert des activités engagées, du matériel utilisé, du cadre posé.

Il permet et favorise les échanges et discussions sur divers thèmes tels que la violence, les addictions, les conduites à risque, la parentalité, les relations, l'actualité, la sexualité....

Ces temps de paroles se font en groupe mais peuvent aussi être repris de façon plus précis et individualisés. Le contenu et l'accompagnement sont toujours adaptés aux nombres de résidentes présentes, aux problématiques, à la présence ou non d'enfants. Chaque activité et moment de la vie quotidienne donnent lieu à un travail dirigé sur le renforcement de l'estime, de la confiance en soi, sur le développement des capacités personnelles, des compétences psycho-sociales, sur la libération de la parole, des émotions.

L'objectif à terme est d'amener la personne à être en capacité de faire face aux situations de stress, de violence...

Outre l'aspect sérieux qui est recherché en Atelier, il est aussi un moment de bonheur partagé, de franches « rigolades », s'autoriser à lâcher prise, un temps de détente indispensable et nécessaire qui fait oublier pour quelques instants les mauvais moments vécus, subis...

Il permet la mise entre parenthèses pour quelques heures des raisons qui les ont conduites à demander un accueil au SAFED

L'intérêt et la nécessité de poursuivre les prestations proposées dans le cadre de l'Atelier se confirment au fil des semaines. Cette année 26 résidentes y ont participé, une douzaine ont assisté à presque tous les ateliers et à toutes les activités proposées : élaboration et confection de repas, travaux manuels, activités bibliothèque, soins esthétiques, piscine, relaxation, sophrologie, échanges, sorties, pique-nique....

L'Atelier est toujours attendu et réclamé par les résidentes et les enfants qui peuvent y participer. Quinze enfants ont bénéficié de certaines activités avec leur maman.

L'Atelier n'aurait pas la même dimension et utilité si les observations, éléments d'évaluation recueillies n'étaient pas partagés, travaillés, échangés avec les résidentes, les référentes, la psychologue, et ou lors des réunions, synthèses, études de situation.

Ces observations peuvent être des éléments de compréhension, des leviers utiles à l'accompagnement, à l'analyse de la situation. Elles peuvent aussi amener une lecture différente de la problématique et des difficultés. La spécificité de l'accompagnement proposé à l'Atelier PAST'ELLES nécessite une réelle adaptabilité, réactivité et un sens aigu de l'observation, être à la fois à l'écoute individuelle et en même temps à l'animation et à la conduite d'un groupe et des interactions entre les participantes.

Quelques temps forts de l'atelier cette année:

- Des séances régulières de sophrologie ont pu être mises en place et animées pour plusieurs résidentes, séances individuelles ou en petits groupes selon les besoins et les thèmes abordés. Ces séances ont permis à des résidentes de se confronter à des audiences ou des entretiens de façon plus sereine. Elles ont permis aussi de gérer différemment les émotions, trouver en elles des ressources, mieux dormir.
- Une sortie en soirée a permis d'assister à un spectacle réalisé par la Maison Relais de Gray.
- 5 résidentes dont deux anciennes ont pu dans le cadre de l'atelier préparer la visite du Préfet et du Procureur de la République en participant à un temps d'échange sur leurs vécus, leurs parcours, leurs histoires. Ce temps de parole a nécessité une longue préparation même si elles étaient toutes volontaires au départ, il a fallu les rassurer et les soutenir pour qu'elles puissent s'exprimer. Le contenu des échanges a été très riche et leur a permis de dépasser leurs angoisses, craintes et souffrances. Elles ont pu mesurer l'intérêt porté par les autorités sur la lutte contre les violences faites aux femmes... Elles ont été surprises du temps d'écoute qui leur a été accordé.
- Un groupe a pu assister à une pièce de théâtre présentée par le CIDFF sur le thème des violences conjugales. Le thème abordé a beaucoup raisonnable en elles, a provoqué sanglots et émotions tout au long de la pièce où elles se sont vues en miroir.

Tous ces temps d'atelier même chargés et forts en émotions ont pour objectifs de libérer la parole, évoquer leurs histoires, les traumatismes vécus, les blessures pour mieux les dépasser et aller vers une vie nouvelle.

### **Une résidente écrira au cours de l'atelier et après quelques séances de sophrologie :**

*" Au début, c'est une brise, on se dit que cela arrive, que c'est normal, que dans tous les couples c'est comme ça..., mais quelques temps après, c'est une forte pluie et après c'est un orage: cris, coups, insultes, après arrivent des excuses, des fleurs...puis l'orage revient, plus violent et de nouveau excuses, etc....puis l'orage se transforme en tempête. On ne sait pourquoi, le ciel s'assombrit d'un coup et de nouveau fleurs, excuses, promesses... Un climat de tensions, d'insécurités permanentes s'installe.*

*On est seule, on vit l'inacceptable, on est réduit au silence, on perd toute valeur, tout repère, toute énergie. Quelques temps après, c'est l'ouragan qui s'intensifie et se transforme en tsunami, c'est la dévastation complète, nous ne sommes plus rien, dans l'incapacité de bouger et rien ou personne à qui ou à quoi se raccrocher...On nous laisse mourir à petit feu ...et pour certaines **on meurt tout court sous les coups** ...*

*Pour moi, les coups, les humiliations, l'isolement font partie de mon histoire, de mon vécu, mais j'ai eu la chance d'être accueillie au SAFED, d'y trouver un cadre sécurisant, contenant qui me permet de me reconstruire..."*

Le bilan de cette année est très positif et constructif. Les réactions des résidentes et de l'ensemble de l'équipe démontrent les bénéfices et les résultats obtenus.

Il est souhaitable que cette approche spécifique puisse se poursuivre, s'affiner, s'adapter, s'étoffer, se diversifier pour toujours être au plus près des besoins et des attentes des résidentes.

### Tableaux réalisés par une résidente pendant les temps d'Atelier



Avant l'arrivée au SAFED



A la sortie du SAFED

## LE GROUPE DE PAROLE

### Le nouvel outil d'accompagnement au SAFED....

Lors d'une réunion d'expression proposée aux résidentes du SAFED en Mai 2016, plusieurs ont exprimé leur souhait de pouvoir parler de leur souffrance et partager leur expérience en toute liberté et sans préjugés, entre elles, et en toute sécurité.

Nous avons donc décidé de mettre en place un « **groupe de parole : femmes victimes de violences conjugales** » en Janvier 2018.

Ce groupe de parole a donc été pensé avant tout comme un espace de partage, d'accueil, d'échanges et d'écoute réciproque sans jugements, de compréhension empathique, autour du thème qui amènent ces femmes à être accueillies au sein du SAFED....*Les violences vécues au sein de l'intimité de leur couple.*

Ce groupe se veut un lieu où chaque participantes peut exprimer en toute authenticité ce qu'elle vit et ressent, par rapport à sa problématique, dans un climat d'écoute, de respect, de bienveillance et de confidentialité.

Au SAFED, notre accompagnement est construit pour que toutes personnes accompagnées soient vivement encouragés dans sa démarche d'autonomisation. Même si celles-ci, suite à leur vécu de violences conjugales, sont parfois en grandes difficultés et en souffrance, notre rôle est de les inciter, chaque jour, à s'exprimer, chercher et reconnaître leurs compétences, se mettre en valeur, s'occuper d'elle comme une personne à part entière, comme celles qu'elles ont déjà été ou celles qu'elles devront devenir.

Le groupe de parole est donc dans la lignée de notre accompagnement global.

Depuis la création de ce groupe, celui-ci a réuni entre 3 et 8 personnes à chaque séance, soit une séance toutes les 6 semaines environ sur l'année. En tout, 15 résidentes ont pu profiter de ce temps de rencontre.

Même si elles ne sont évidemment pas obligées de s'exprimer, toutes les femmes présentes, stimulées par les encouragements bienveillants et des attentions empathiques du groupe, ont accepté de se livrer et de raconter leur histoire : comment s'est constitué leur couple (ex : couple fusionnel ou mariage arrangé), à partir de quand les violences ont commencé, quels types de violences ont elles subies, l'emprise et les mécanismes mis en jeu....

Le groupe a donc permis, peu à peu, de faire grandir la liberté d'expression de ces femmes qui, au sein de leur couple, pour la plupart, en avait été privée.

Egalement, les participantes ont pu dire que le groupe, où elles ont pu être soutenues, a été une source de motivation, un moteur pour elles. Ainsi, elles ont pu comprendre que leur histoire traumatique, qu'elles pensaient singulière, ne l'était pas tant que ça.... S'apercevoir qu'une même histoire peut se répéter chez une personne ou chez une autre a certainement favorisé la mise en mots de leur vécu de violences conjugales.

Les personnes présentes ont pu extérioriser leurs émotions (mettre des mots sur des sentiments, pensées ou situations anxiogènes). Ce groupe a donc encouragé l'expression « ouverte » des sentiments, des souffrances et des émotions de chacune.

Ainsi, certaines ont pu évoquer :

- Leurs peurs : celle de leur compagnon violent et celle de leur changement de vie futur sans lui...
- Leurs angoisses ; celle de perdre leur compagnon (deuil d'une relation réelle), leur logement familial, l'angoisse de devoir élever leur(s) enfant(s) seule.
- Leurs espoirs aussi : celui pour certaines d'un changement de comportement et de conduite de leur mari mais aussi, pour d'autres, l'espoir d'un changement de vie meilleur, sans lui.

Ce groupe de parole avait pour but également de permettre aux participantes de sortir de l'isolement psychosocial et d'avoir plus de ressources pour faire face aux problèmes du quotidien.

Au fil des rencontres, la confiance et la complicité entre les membres se sont manifestement créées et installées durablement.

Il s'avère que pouvoir partager son histoire, pouvoir parler de ses difficultés sans craindre le regard ou le jugement de l'autre, au milieu de personnes qui traversent les mêmes épreuves a fait émerger une solidarité dans le groupe et même au-delà...

Le groupe permet de ne pas rester seule avec ses souffrances, c'est un facteur d'aide et de reconstruction pour rompre avec l'isolement psychosocial souvent générateur d'angoisse et de grande souffrance.

Les échanges construits par toutes, en feed-back, ont fait émerger de nouvelles pistes de réflexions, questions, nouveaux points de vue, solutions, soit autant de ressources pour permettre à chacune de comprendre ses propres processus, de se repositionner, de reprendre confiance et d'évoluer afin de mieux vivre son nouveau quotidien et de reconstruire sa nouvelle vie.

Au fur et à mesure, chacune des membres du groupe, à sa manière et à son rythme, s'est acheminée vers une acceptation de ses carences mais aussi de ses compétences et potentialités trop souvent mises à mal, attaquées au sein du couple au travers des paroles dénigrantes et /ou des comportements d'humiliation.

Elles ont gagné en « confiance en soi » et en « estime de soi ».

**Pour conclure**, le groupe de parole est une nouvelle forme d'accompagnement qui prend forme au SAFED et devrait s'installer dans la durée.

Il est un « SAS » d'écoute pour comprendre, voire, dire, dans l'objectif de se sortir de l'engrenage infernal de la violence et peut être permettre aux femmes accueillies d'orienter leur existence en (re)devenant actrice de leur changement de vie, pour une vie plus douce.

## L'ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE DU TRAVAILLEUR SOCIAL REFERENT PROPOSE AU SAFED

*Afin de présenter les missions spécifiques de l'accompagnement des travailleurs sociaux référents du SAFED nous vous proposons de suivre le parcours d'une femme en difficultés qui arrive au service avec ses deux enfants. Bien entendu, il s'agit d'un exemple fictif inspiré de situations bien réelles.*

Les missions principalement déclinées au travers de cet exemple sont :

- Le service d'astreinte éducative,
- L'accueil sur le Pavillon d'urgence,
- L'accompagnement vers la sécurisation de Madame et de ses enfants,
- L'information sur l'accès aux droits,
- Le travail en lien avec les ateliers du SAFED,
- Le travail autour de la renarcissation, l'autonomie et la confiance en soi,
- Le travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire (secrétaire, maîtresse de maison, psychologue, cadre et travailleurs sociaux)
- Le travail en réseau,
- Et in fine : le relogement.

## **L'arrivée au Service : Entre émotions et interrogations.**

**Dimanche : 04h12**

### **Le service d'astreinte éducative du SAFED**

La travailleuse sociale d'astreinte<sup>2</sup> reçoit un appel de Madame DEFAS Fatima, 28 ans d'origine marocaine.

Elle nous dit être victime de violences conjugales, et avoir été mise à la porte avec sa fille de 2 ans et son fils de 11 ans suite à une altercation avec son époux. Orientée par la plateforme du 115<sup>3</sup>, elle sollicite un hébergement d'urgence pour elle et ses enfants. Au moment de son appel, Mme DEFAS s'était réfugiée chez une voisine dans le village du domicile du couple.

*Lorsque le dispositif d'accueil d'urgence du SAFED<sup>4</sup> a suffisamment de place<sup>5</sup>, l'accueil peut se faire dans l'instant si la personne a une situation régulière en France dans le cas contraire, un accord des autorités compétentes est nécessaire. La personne demandeuse doit se rendre au bureau de SAFED : rue Baron Bouvier à VESOUL par ses propres moyens.*

Accompagnée par la voisine, Madame arriva au service pour son installation une heure plus tard.

### **La bienveillance à l'égard des autres résidentes**

La travailleuse sociale d'astreinte était auparavant passée sur le lieu d'hébergement pour prévenir les autres résidentes du pavillon d'urgence de cette nouvelle arrivée. Les installations en urgence sont toujours source d'angoisses et ravivent généralement des souvenirs douloureux. Une prise en charge des autres résidentes du dispositif est donc primordiale afin de réduire leur anxiété, de répondre à certaines de leurs questions et de les sécuriser avant que la famille arrive.

### **Au SAFED, installation rime avec sécurisation**

L'entretien au bureau vise à sécuriser la résidente et ses enfants, à accueillir leurs émotions et à les rassurer en leur expliquant ce qui va leur être proposé.

L'installation a nécessité : que nous allions chercher quelques vêtements de jour dans notre réserve d'urgence puisque la famille est sortie en pyjamas. Madame avait des traces de sang sur ses vêtements, à première vue il s'agirait de plaies superficielles que la voisine a pansées avant l'arrivée au SAFED. Nous proposons à Madame de l'accompagner aux urgences du Groupe Hospitalier mais elle refuse indiquant vouloir en priorité se poser en sécurité avec ses enfants. Nous lui parlons également du l'Unité Médico Judiciaire d'Aide aux Victimes UMJAV<sup>6</sup> qui est ouvert le mercredi et spécialisé dans la constatation des traces de violences physiques et psychologiques dues à des agressions.

Une fois au Pavillon, la vision du sang sur ses vêtements a ravivé des émotions fortes chez les autres résidentes liées à leur propre vécu traumatisant. La travailleuse sociale doit être en mesure d'instaurer un climat de confiance afin que les craintes et les émotions puissent être verbalisées et accompagnées.

<sup>2</sup> L'astreinte éducative couvre les interventions considérées comme « urgentes » ayant lieu entre 18h00 et 8h30 en semaine, ainsi que l'intégralité des week-ends et jours fériés.

<sup>3</sup> 115 : numéro d'urgence sociale, l'organisation se fait à l'échelle départementale en coordination avec les services de l'Etat.

<sup>4</sup> Les entrées sur le dispositif d'urgence concernent 25 adultes et 5 enfants en 2018 + 4 adultes et 2enfants qui étaient déjà présents en 2017. Le dispositif compte : 5 places sur le « Pavillon » et 1 place dans une chambre du PHAJ (résidence habitat jeune de FROTEY-LES-VESOUL).

<sup>5</sup> Quand nous n'avons pas de place nous réorientons vers les 115, le CIDFF et la Maison de Flora.

<sup>6</sup> L'UMJAV répond à la volonté du Parquet de VESOUL et du Groupe Hospitalier de la Haute-Saône d'associer l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale pour s'inscrire dans une dynamique territoriale au bénéfice des victimes d'infraction. Les victimes doivent avoir plus de 16ans et peuvent présenter un traumatisme ancien ou récent. Le service est composé de deux secteurs : un secteur de médecine légale et un secteur qui assure des évaluations pour les personnes migrantes.

## **Prendre en compte l'impact des violences et des bouleversements sur les enfants**

Les enfants quant à eux sont très éveillés malgré l'heure bien matinale. La cadette de 2 ans pleure beaucoup, et l'aîné questionne énormément sa mère (« on est où ? », « il arrive quand papa ? », « Je verrai mes copains de l'école demain ? »).

Accablée par les émotions dues aux évènements de la nuit, Madame DEFAS n'a pas la capacité de répondre aux demandes de ses enfants. Ainsi, avec son autorisation, la travailleuse sociale les prend en charge pendant que leur mère va prendre une douche et retirer ses vêtements tâchés de sang.

Lors de ces installations en urgence, la travailleuse sociale se doit d'instaurer un climat sécurisant et rassurant pour la résidente et ses enfants. Les enfants tirés de leur sommeil n'avaient plus leurs repères, des nouveaux visages et de nouvelles personnes entraient dans leur vie. Leur maman était en incapacité de leur expliquer où ils arrivaient, dans un nouveau lieu d'habitation, l'événement qui s'est déroulé au domicile, une cohabitation, la décision de la maman et le changement d'école. Le temps de l'installation varie en fonction de l'état psychologique de chaque membre de la famille.

La sécurisation des enfants passe par l'échange. La travailleuse sociale explique aux enfants qu'ils sont dans un endroit sûr pour leur maman et pour eux. Ils y resteront quelques temps, d'autres femmes vivent dans ce logement et ils pourront bénéficier du soutien de toute une équipe. Elle prend également le temps d'accompagner la mère dans la préparation d'un petit déjeuner afin d'apporter un peu de normalité dans cette nuit bien déroutante pour deux enfants.

## **Préparer les arrivées en amont pour Accueillir**

Un accueil d'urgence nécessite au préalable l'intervention de la maîtresse de maison du SAFED qui prépare les chambres en amont. Elle installe du linge de maison (draps, couvertures, oreillers, serviette de toilette, etc.), met des produits d'hygiène à disposition (savon, shampoing, lessive, dentifrice, brosse à dents, etc.) et approvisionne le placard d'urgence avec des produits d'alimentation. Des peluches et jouets sont également à disposition pour les arrivées d'enfants. Ainsi, les chambres sont toujours prêtes pour une installation.

## **Dans les premiers temps la « paperasse » n'est pas la priorité**

Afin d'avoir quelques données administratives, nous prenons simplement le temps pour compléter partiellement la « fiche de suivi » en indiquant au moins l'état civil et les coordonnées de la famille. Tous les autres documents officiels sont en général remplis sur les heures d'ouverture du service afin de ne pas surcharger d'informations les nouvelles arrivantes qui vivent déjà un traumatisme émotionnel important.

## **Le site d'implantation du Pavillon**

Avant de quitter la résidente, nous lui présentons le veilleur de nuit qui est présent sur la résidence Habitat Jeunes, et lui indiquons les services situés aux alentours du Pavillon. Nous lui rappelons l'existence du service d'astreinte et nous convenons de la rappeler sur le téléphone fixe du Pavillon dans la journée pour prendre des nouvelles.

## **La colocation, panser les plaies entre pairs**

Quand nous l'appelons, elle nous informe que les enfants ont pris leurs marques, qu'ils regardent un dessin animé. Elle évoque également une forme de soutien de la part des autres résidentes du Pavillon qui lui ont proposé de s'occuper du repas et de laver le linge de la famille pour qu'ils se reposent dans la journée.

## **Les premiers jours au SAFED : une prise en charge sur les temps de permanence<sup>7</sup>**

### **Semaine 1 :**

Lundi : Démarches administratives et priorisation des besoins.

La personne de permanence le lundi matin a appelé Madame DEFAS pour prendre de ses nouvelles. La travailleuse sociale lui propose de venir au Pavillon.

Cet entretien a pour objectif de prendre le temps de remplir les formalités administratives (livret d'accueil et règlement de fonctionnement, document de prise en charge DDCSPP, signature du contrat de séjour, état des lieux, finaliser la fiche suivi, ...)

D'autre part, cet échange vise à évaluer les besoins de la famille ainsi que les compétences et les limites de Madame.

### **L'influence des violences conjugales dans l'accompagnement social**

Les nouvelles arrivantes sont souvent déstabilisées par tous ces changements et présentent dans les premiers jours de nombreuses demandes et interrogations. Mme DEFAS présentait également un grand manque de confiance en elle et était en recherche de l'approbation de la travailleuse sociale. Ces entretiens nécessitent une grande capacité d'adaptation du travailleur social car il faut réexpliquer les missions du service et rassurer la résidente dans ses positionnements. Cet entretien fut éprouvant pour Madame, beaucoup de scènes lui revenaient en tête, quitter son lieu de vie lui paraissait être le meilleur choix pour sa survie et celle de ses enfants mais elle nous dira éprouver un sentiment de culpabilité... Elle nous dit ne pas se sentir prête pour un dépôt de plainte et souhaite prendre le temps d'y réfléchir.

Madame avait de nombreuses questions pratiques et la travailleuse sociale a pris le temps d'y répondre.

Quelques exemples :

«\_ Je dois faire mon renouvellement de CMU vous pourrez me le remplir ?»

«\_ Ma fille a rendez-vous chez le dentiste la semaine prochaine vous m'y amènerez ?»

«\_ J'ai besoin de cigarettes est-ce que vous pouvez m'en acheter ?»

«\_ A votre avis, je dois dire aux enfants qu'ils n'y retourneront jamais ? »

### **Transmettre les informations utiles en matière d'accès aux droits**

Les premiers temps d'échanges sont donc le lieu pour réaffirmer notre cadre d'intervention mais surtout pour informer sur le droit commun.

Nous précisons toujours aux résidentes qu'elles peuvent porter plainte contre l'auteur des violences si elles le souhaitent.

### **Travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire : des compétences variées**

Le SAFED peut proposer aux résidentes de rencontrer la psychologue du service si elles en ressentent le besoin, c'est le cas pour Mme DEFAS à qui un rendez-vous est proposé rapidement. Lors de cet entretien, la priorisation des besoins donne lieu à une prise de rendez-vous le lendemain avec la maîtresse de maison pour aller faire des courses. Comme Mme DEFAS est arrivée sur une période de vacances scolaires, les enfants seront continuellement avec elle et il faudra rapidement prévoir le changement d'école dans un établissement sur VESOUL pour l'aîné.

Avant de clôturer l'entretien, la travailleuse sociale accompagne Madame et ses enfants au commissariat pour signaler leur départ du domicile conjugal.

<sup>7</sup> Un système de permanence est mis en place au sein du service, chaque demi-journée une travailleuse sociale est disponible pour ; faire les entretiens de demande, faire les admissions (urgence/insertion), gérer l'urgence au quotidien, etc.

### Mardi : Les courses avec la maîtresse de maison.

Avant de partir en courses, la secrétaire du service prépare un bon alimentaire remboursable pour que la famille puisse faire ses achats en matière d'hygiène et d'alimentation le temps que la situation financière se clarifie (Monsieur avait la gestion exclusive des comptes du ménage, Madame n'avait donc pas de moyen de paiement et ne connaissait pas ses ressources).

Les résidentes peuvent choisir entre plusieurs supermarchés. Comme elles ne connaissent pas VESOUL, un accompagnement physique en courses par la maîtresse de maison lui est proposé l'après-midi même. Cet accompagnement vise d'une part à lui faire découvrir les commerces environnants, et d'autre part à la sécuriser pour qu'elle puisse par la suite y aller seule car Madame craint de sortir du logement de peur de croiser son époux.

Durant les courses, Mme DEFAS signale à la maîtresse de maison que le père des enfants l'a harcelé au téléphone toute la nuit, qu'il a été insultant et menaçant. Elle explique qu'à la suite de cela elle se sent prête pour porter plainte contre lui. La maîtresse de maison transmet cette information à la travailleuse sociale de permanence.

### **Informier la résidente sur les démarches qu'elle peut entreprendre**

#### Mercredi : Prise rendez-vous au commissariat et inscription à l'école.

Accompagnée au bureau par la personne de permanence avec ses enfants, Madame DEFAS nous dit qu'elle souhaiterait porter plainte contre son mari.

Un rendez-vous est pris au commissariat de VESOUL avec le référent « violences intrafamiliales » le vendredi suivant à 15h00.

Afin de faire constater les traces physiques découlant des violences, il est proposé à Madame de contacter l'UMJAV de l'hôpital de VESOUL afin qu'elle fasse examiner les traces de violences physiques et évaluer un éventuel traumatisme psychologique. Madame indique vouloir faire cette démarche.

Cet entretien permet également de débuter l'inscription de l'aîné à l'école de FROTEY. La travailleuse sociale indique à Madame DEFAS la marche à suivre et lui propose d'utiliser l'ordinateur à disposition des résidentes pour qu'elle puisse imprimer le formulaire et faire des photocopies des justificatifs demandés. Heureusement pour elle, Madame avait scanné ses papiers d'identité et ceux des enfants pour les transmettre par e-mail à la CAF par le passé. Elle a donc pu imprimer les copies dans l'attente de récupérer les originaux<sup>8</sup>. Il lui faudra cependant récupérer le certificat de radiation de l'ancienne école et nous lui rappelons que le père est en droit de s'opposer à cette démarche.

Une fois le dossier complété, la travailleuse sociale accompagne Madame jusqu'au service scolaire de la Mairie pour qu'elle puisse finaliser l'inscription. Accompagner Madame permet de souligner l'importance de ce service dans la scolarité et la vie sociale de son fils. Ainsi, Mme DEFAS saura qu'elle peut le solliciter si elle souhaite que son fils mange à la cantine, si elle veut l'inscrire à des activités sportives ou créatives, etc.

### **Valoriser les compétences de la personne et favoriser l'autonomie**

Lors de chaque déplacement, nous essayons toujours d'indiquer aux résidentes comment s'y rendre seule. Soit en faisant le trajet en voiture depuis le lieu d'hébergement, soit en leur indiquant le trajet qu'elles peuvent prendre en bus de ville.

La travailleuse sociale montre à Madame le trajet du lieu d'hébergement à la nouvelle école, afin qu'elle soit en capacité d'emmener son fils lors de la rentrée dans son nouvel établissement.

<sup>8</sup> Il est relativement fréquent que les résidentes arrivent sans documents d'identité ou dans une situation précaire vis-à-vis de la préfecture (récépissé non renouvelé, pas déclarée à la préfecture par leur mari, etc.). Le manque de documents attestant de l'état civil des résidentes ou de leurs enfants complexifie énormément le travail d'accompagnement. C'est un réel frein dans les démarches administratives au quotidien et la régularisation de ces situations prend du temps.

## **Les temps de travail de l'équipe pluridisciplinaire**

### **Jeudi : La réunion de service<sup>9</sup>**

Lors de la réunion, la situation de Mme DEFAS et ses enfants est présentée par la travailleuse sociale d'astreinte qui explique les conditions d'arrivée de Madame. Ensuite les différentes personnes intervenues auprès d'elle durant le début de semaine exposent leurs interventions et observations.

Le chef de service désigne ensuite une travailleuse sociale qui sera « référente » de la famille. Ce choix se fait en général en fonction d'une répartition situation/temps de travail, tout en prenant en compte la charge de travail des membres de l'équipe<sup>10</sup>.

Pour la résidente, le fait de pouvoir se référer à une seule travailleuse sociale pour l'accompagnement individuel lui permet de poser des repères. Cela n'empêche en rien les échanges avec les autres professionnels : chef de service, psychologue, travailleuses sociales des ateliers, maîtresse de maison.

La personne désignée téléphone à Madame DEFAS dès que possible pour se présenter. Elle lui indique qu'elle ne pourra pas la recevoir le jour même son emploi du temps étant déjà complet<sup>11</sup>. Un entretien lui est proposé le lendemain, avant le rendez-vous au commissariat pour le dépôt de plainte.

## **Accompagner et soutenir dans les démarches liées aux violences**

### **Vendredi : Le dépôt de plainte.**

La référente rencontre Madame DEFAS afin de la préparer à ce dépôt de plainte. Elle lui explique comment les entretiens au commissariat de police se déroulent. Elle lui indique qu'il ne faut pas s'inquiéter si elle oublie des informations puisqu'il y a toujours la possibilité de faire un complément de plainte. Ces temps sont bien souvent très compliqués à vivre pour les résidentes. Revivre les violences en les énonçant génère beaucoup d'émotions.

Au commissariat, la résidente souhaite la présence de la référente, qui est acceptée par le référent VIF. La résidente a commencé le récit de son histoire conjugale avec son conjoint, leur rencontre, le début de leur vie commune, et vient ensuite les instants de bonheur qui se transforme doucement par des disputes. Pour elle, ces disputes sont normales dans un couple jusqu'à ce qu'elle se rende compte à quel moment celles-ci se transforment et la violence verbale s'installe. Madame a alors besoin de quelques minutes, elle commence à étouffer. La référente intervient alors pour l'aider à reprendre son souffle. Madame se sent prête à reprendre.

Madame parle alors de moments de répit avant que la violence ne reprenne, à chaque fois plus intense et laissant parfois des marques visibles sur son corps. Vient ensuite le moment où elle décrit des scènes d'une rare violence, les enfants sont présents dans le logement, cachés dans leur chambre la plupart du temps.

Là encore, Madame a besoin d'un instant pour reprendre son souffle avant de pouvoir reprendre. La présence de la référente l'aide à poursuivre, elle ne cesse de lui rappeler qu'elle est en sécurité à présent et avec ses enfants.

---

<sup>9</sup>Le SAFED organise des réunions hebdomadaires qui ont lieu tous les jeudis matin. Ces réunions ont pour objectifs : la transmission des informations générales de l'association, des informations du service, les temps d'échanges sur les situations que ce soit entre les membres de l'équipe ou lors de temps formels auxquels des intervenants extérieurs peuvent être conviés (synthèse, étude de situations, etc.)

<sup>10</sup>On considère comme « 1 référence » aussi bien la situation d'une femme seule que celle d'une femme avec 4 enfants. La charge de travail n'est cependant pas la même en fonction de la présence d'enfants ou non, et en fonction des problématiques repérées.

<sup>11</sup>Sur les missions d'accompagnement de référence, l'équipe compte uniquement des travailleurs sociaux à temps-partiel (1 pers : 0.50 ETP, 1 pers : 0.65 ETP, 2 pers : 0.70 ETP).

La plainte fut terminée lorsqu'elle achève son histoire par la dernière scène de violence qui les a amenés à quitter le domicile pour se rendre chez leur voisine avant l'arrivée au SAFED. Informé du rendez-vous pris à l'UMJAV, lors de ce dépôt de plainte, le référent VIF transmet une réquisition au service hospitalier afin qu'ils lui fournissent les comptes rendus médicaux pour alimenter son dossier.

Toutes les affaires de la famille étant restées au domicile conjugal (papiers d'identité, moyens de paiement, affaires scolaires, vêtements, etc.), la résidente pourra profiter de ce dépôt de plainte pour que le commissariat sollicite un accompagnement au domicile par la gendarmerie de la circonscription afin de récupérer ses affaires en toute sécurité. Un rendez-vous est pris pour le jeudi suivant.

### **Valoriser les compétences des résidentes et la réappropriation de sa place de parent**

#### **Semaine 2 :**

Lundi : Un nouveau rythme s'installe.

Le matin, l'aîné fait sa rentrée dans sa nouvelle école. Juste après l'avoir déposé, Madame se rend au SAFED pour un entretien avec sa référente.

Lors de cet entretien, la question de la garde des enfants est abordée. Mme DEFAS est très inquiète à l'idée que le père des enfants vienne récupérer son fils à la sortie de l'école et utilise ce moyen de pression pour qu'elle retourne au domicile. La référente de Madame lui rappelle le droit commun en indiquant que tant que le juge aux affaires familiales (JAF) n'est pas saisi pour statuer sur la garde des enfants, le père de ces derniers a autant de droits que la mère.

La référente indique à Madame que pour solliciter le JAF il faut lui adresser une requête et transmet à Mme DEFAS la liste des avocats du barreau de Haute-Saône pour qu'elle puisse rencontrer un avocat et réfléchir à ce qu'elle souhaite faire.

### **Les démarches administratives, un support pour valoriser les compétences et favoriser l'autonomie**

Les démarches administratives sont au cœur de l'accompagnement des résidentes car de celles-ci dépendent la satisfaction de leurs besoins primaires, ensuite étant donné la complexité des administrations françaises, elles ont besoin d'un soutien.

L'une des priorités de Madame est l'ouverture des droits à la CAF qui lui permettront d'obtenir des allocations pour elle et ses enfants. Auparavant, une inscription auprès de Pôle emploi est nécessaire afin qu'elle soit inscrite en tant que demandeuse d'emploi et ainsi elle pourra obtenir une notification de rejet de l'Allocation de Solidarité Spécifique qui est prioritaire au RSA.

L'inscription fut faite via internet et un rendez-vous fut pris pour la finaliser. Madame maîtrise l'outil informatique, c'est donc elle qui s'est chargée de remplir le dossier avec l'aide de la référente pour des questions plus complexes. La référente n'hésite pas à la féliciter pour ses aptitudes et ses capacités à se débrouiller.

En parallèle, une demande d'allocation auprès de la CAF est remplie par Madame en présence de la référente, ainsi sa nouvelle adresse sera communiquée. Ce dossier doit rapidement être déposé à la CAF car les délais d'instruction sont d'environ un mois mais Madame montre des signes de fatigue qui vont nécessiter d'interrompre les démarches. Un autre rendez-vous est fixé le lendemain matin pour poursuivre les démarches.

Cependant Madame éprouve le besoin d'échanger sur ses enfants. La référente s'est aperçue du changement d'attitude de Madame, ses inquiétudes se manifestent alors par une dispersion, et une anxiété. Un temps fut pris pour en échanger et la référente lui propose de rencontrer la référente de l'atelier PAST'ELLES pour voir si cette dernière aurait un créneau de disponible pour une séance de sophrologie-relaxation l'après-midi même.

La référente de l'Atelier PAST'ELLES propose un temps de relaxation à domicile pendant la sieste de la cadette. Ce temps vise à lui faire expérimenter une méthode de relaxation pour l'aider à évacuer les tensions qui l'accaborent depuis son arrivée. Il est important que Madame ait à sa disposition des outils pour s'apaiser afin que ses enfants puissent l'être également et se sentir en sécurité.

L'intérêt de cette rencontre est également d'offrir à Madame un premier contact avec l'atelier PAST'ELLES sans pour autant devoir se confronter directement au groupe.

### **Re-narcissisation : les outils proposés par le SAFED**

#### Mardi : L'Atelier PAST'ELLES<sup>12</sup>.

Madame se sentait mieux ce matin-là, la séance de sophrologie lui a été bénéfique. La demande d'allocation fut rapidement terminée et Madame s'engage à la déposer dès que possible à la CAF. Suite à la rencontre de la veille, Madame participe à l'Atelier PAST'ELLES. La travailleuse sociale référente l'accompagne pour lui présenter les lieux, Madame était, au départ, hésitante de peur que le lieu ne convienne pas à l'accueil de sa fille de 2 ans.

L'accueil est chaleureux, elle y retrouve une résidente du Pavillon. Ce jour-là l'atelier s'articule autour de la réappropriation de son corps et des soins qu'on lui apporte. La référente met à disposition des résidentes les produits nécessaires pour les soins esthétiques. C'est également l'occasion pour les résidentes d'être valorisées dans leurs savoir-faire. Une résidente hébergée en insertion ayant été coiffeuse propose des soins capillaires et Mme DEFAS fera découvrir aux autres résidentes qu'elle était prothésiste ongulaire dans son Pays d'origine et prend plaisir à pouvoir faire profiter de son savoir-faire.

Après avoir participé à la préparation du repas, Madame quitte l'atelier pour aller chercher son fils à l'école et revient avec lui pour le temps de repas. Ces allers et venues sont possibles car l'atelier est volontairement très flexible, les résidentes viennent selon leurs disponibilités dans la journée tant que ça ne perturbe pas le bon déroulement de l'atelier.

Le travail sur la confiance en soi se fait au quotidien au travers des entretiens avec la référente mais l'atelier aborde les choses sous un tout autre volet puisqu'il permet à la résidente d'être dans un contexte collectif. D'autre part, les temps d'atelier offrent aux résidentes une approche moins formelle et sans démarches administratives ce qui permet de se consacrer uniquement à la reconstruction.

### **Et l'accompagnement des enfants dans tout ça ?**

#### Mercredi : Atelier des Enfants<sup>13</sup>.

L'atelier des enfants est un lieu dédié aux enfants en âge d'être scolarisés, notamment pour des raisons pratiques, ils sont propres et en capacité de s'exprimer par des mots. Des activités leurs sont proposées, ils ont la possibilité d'évoquer leurs craintes, leurs interrogations et retrouver un temps leur insouciance d'enfants.

Lors des entretiens précédents, l'atelier des enfants est proposé à l'aîné qui accepte de s'y rendre une première fois. Lors de cet atelier, un groupe d'enfants était déjà constitué mais il n'a aucune difficulté à s'intégrer.

L'activité a été choisie par l'ensemble des enfants en privilégiant une sortie à l'extérieur car le temps le permet. Le trajet en minibus est un moment d'échanges entre les enfants mais aussi avec la travailleuse sociale qui pourra intervenir ou répondre aux interrogations de chacun. Il s'agissait d'une sortie dans un parc où l'une des activités était de nourrir des animaux sauvages.

---

<sup>12</sup>Cf focus sur l'atelier PAST'ELLES

<sup>13</sup>Cf focus sur l'atelier des Enfants

Les enfants s'émerveillaient de cette découverte et l'espace de jeux leurs permettaient de laisser libre cours à leurs envies avec la surveillance de la travailleuse sociale. Après cette sortie chacun des enfants retrouvaient leurs mères, tous excités de raconter leur sortie.

#### Jeudi : Passage au domicile, une étape compliquée.

Ce jour marque un moment important pour la résidente, elle va pour la première fois se confronter à son mari depuis son départ ce qui lui permettra de franchir une nouvelle étape dans son projet de vie. Des dispositions ont été prises auparavant pour la garde de sa fille cadette, qu'elle laissera à son ancienne voisine qui a accepté de lui garder le temps nécessaire dans un lieu éloigné du domicile.

Seule solution trouvée par Madame qui est seule en France, sa famille est dans son pays d'origine, très peu d'amis à qui elle pourrait laisser son enfant sans crainte.

Lors du trajet, Madame était très anxieuse, la référente lui rappela l'échange qu'elles avaient eu auparavant, les derniers conseils afin d'éviter de se retrouver dans une situation très inconfortable et compliquée en compagnie de Monsieur. A l'approche du village, un arrêt est fait au bord de la route afin que Madame puisse prendre l'air, elle se sentait oppressée. Un passage à la gendarmerie a permis de se faire escorter au domicile. Arrivée sur les lieux, Madame ne pouvait pas descendre de la voiture, la travailleuse sociale due venir lui ouvrir la porte et échanger quelques mots avant cette confrontation. Le gendarme très compréhensif attendait qu'elle soit prête avant de sonner à la porte, le mari était prévenu et il a donc ouvert sans difficulté. Lors de l'entrée de Madame au domicile, son mari l'a de suite interpellée, en arabe en restant calme. Se rappelant des derniers conseils donnés, Madame s'est tournée vers la travailleuse sociale mais a immédiatement interpellé le gendarme présent qui est intervenu pour interrompre Monsieur. Nous saurons par la suite qu'il la menaçait de mort, disait qu'il voulait récupérer les enfants, et qu'il connaissait du monde et saurait la retrouver.

#### **Des temps d'atelier dédiés au soutien à la parentalité**

##### Vendredi : Atelier PAST'ELLES

Lorsque les travailleuses sociales repèrent des difficultés dans la prise en charge des enfants, elles peuvent proposer des activités favorisant la parentalité. Le vendredi, il peut s'agir de la sortie à la piscine. Chaque résidente peut y participer seule ou avec leurs enfants en bas âge.

Avec les émotions de cette semaine, Mme DEFAS avait besoin d'un temps pour elle et avec sa fille qui leur permettrait à toute deux de recréer du lien, de s'apaiser mutuellement. Elle accepte alors cette activité.

La travailleuse sociale en charge de cette activité, était présente auprès de Madame et de sa fille. Elle n'a remarqué aucune difficulté dans l'eau pour Madame et sa fille semblaient tout à fait à l'aise. Toutes deux semblaient ravies de cette activité.

#### **Le travail en réseau**

##### **Semaine 3 :**

###### Lundi : Définition des domaines d'intervention de chacun

Madame DEFAS avait mis en avant ses différentes craintes et difficultés concernant ses enfants. La référente lui rappelle alors que les enfants bénéficient d'une mesure d'Aide Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) et qu'il serait opportun de reprendre contact avec le travailleur social en charge de la mesure. Un suivi au SAFED peut se cumuler avec d'autres accompagnements.

Chose faite, lors de l'entretien un contact téléphonique a été établi, il a alors été convenu qu'une rencontre tri-partite serait nécessaire afin de définir les champs d'intervention de chacun afin d'éviter un doublon et surtout pour que Madame sache vers quelle personne se tourner en cas de besoin.

Afin de rassurer Madame, la référente lui rappelle à nouveau les possibilités d'action de l'AEMO en lien avec ses besoins tels qu'un travail sur la mise en place d'un mode de garde, le lien mère-enfant... Ses actions visent également à permettre à Madame d'être plus disponible pour l'accompagnement proposé par le SAFED.

**Mardi : Allier le soutien psychologique et les activités de l'atelier PAST'ELLES.**

La psychologue du service a peu de temps d'intervention au SAFED, elle peut proposer un suivi individuel et un groupe de paroles ouvert aux femmes victimes de violences conjugales.

La référente avait repéré rapidement les besoins en matière de suivi psychologique pour Madame, elle avait abordé rapidement ce volet dès l'arrivée de Madame pour avoir un rendez-vous dès que possible. Madame pu alors se rendre auprès de la psychologue en laissant sa fille auprès de la travailleuse sociale en charge de l'atelier PAST'ELLES et qu'elle retrouve ensuite. Cet entretien psychologique fut éprouvant pour Madame, devoir revivre les violences subies par son conjoint, l'ambiance très pesante au sein du domicile, en présence des enfants sont des éléments qu'elle devait aborder et qui la soulagerait ensuite.

Madame a eu besoin d'un instant pour se reprendre et évacuer les dernières larmes avant d'aller rejoindre sa fille. L'atelier a ensuite permis à Madame de se changer les idées et de rencontrer les autres résidentes.

**Echange autour de la prise en charge des enfants.**

**Mercredi : Atelier des enfants et rencontre tri-partite**

Ce mercredi était un jour consacré aux enfants où le rendez-vous avec l'AEMO s'est déroulé au SAFED. Madame a pu évoquer ses différents questionnements, ses attentes auprès de ce service. Et un rendez-vous a été pris avec Madame pour commencer à travailler des pistes possibles.

L'après-midi était le temps d'atelier pour l'aîné qui a pu profiter de ce temps pour se retrouver avec d'autres enfants. En fin d'atelier, Madame a pu échanger avec la travailleuse sociale pour s'assurer du déroulement de l'activité et que tout s'était bien passé pour son fils. Des difficultés et quelques inquiétudes ont été repérées quant au comportement de son fils avec les autres enfants.

**Jeudi : Réunion de service**

La réunion de service a permis à la référente d'évoquer la situation, ses questionnements et ses craintes quant à cette situation. Ainsi une date de synthèse<sup>14</sup> a été fixée avec la participation des intervenants extérieurs, ici il s'agit de l'AEMO. Et les autres membres de l'équipe seront présents et pourront intervenir pour éclairer sur cette situation.

Les inquiétudes concernant les enfants donnent alors lieu à une orientation auprès du Centre Médico-Psychologique et de la Maison De l'Adolescent pour une évaluation et la mise en place d'un suivi, tout cela en lien avec l'AEMO.

**Vendredi : Fin de semaine plus calme.**

Cette journée est plus détendue pour Madame, elle a pu participer à l'atelier et se rendre à la piscine avec sa fille. Cette activité est souvent fatigante pour les résidentes et elle a décidé de se reposer avant que son aîné rentre de l'école.

Un appel téléphonique est passé par la référente pour évaluer les besoins de Madame avant le week-end, la rassurer quant aux craintes qu'elle éprouvait en rappelant l'existence de l'astreinte avant de lui souhaiter un bon week-end.

---

<sup>14</sup> Les synthèses et les études de situations visent à permettre à l'ensemble des acteurs sociaux et médico-sociaux de prendre du recul et d'analyser la situation afin de dégager des pistes de travail.

### Week-end : Entre crainte et fierté.

Madame a contacté l'astreinte samedi après que son conjoint se soit présenté sur le lieu d'hébergement, il voulait voir ses enfants. Madame a eu le réflexe d'appeler le commissariat et a réussi à tenir tête à Monsieur en l'empêchant d'entrer. Ces derniers sont intervenus rapidement quand elle a expliqué où elle était hébergée et ont fait quitter les lieux à Monsieur.

Lors de l'appel téléphonique avec la personne d'astreinte, Madame a pu évoquer sa peur en voyant Monsieur. Un long échange fut nécessaire afin d'évaluer la nécessité de rencontrer Madame mais elle était à nouveau rassurée, d'autres résidentes étaient rentrées entre temps. L'astreinte n'a pas manqué de féliciter Madame pour le bon réflexe qu'elle a eu en insistant sur la protection qu'elle a pu apporter à elle et ses enfants.

### **Dans la continuité des démarches.**

#### **Semaine 4 :**

##### Lundi : La prise de décision

Après un échange entre la référente et la personne d'astreinte concernant l'incident survenu au Pavillon où Madame a su se débrouiller seule. Madame a rapidement contacter le service le matin en demandant un rendez-vous, l'objectif était la garde des enfants.

Madame a évoqué son souhait de déposer une requête auprès du JAF, elle a alors choisi un avocat et pris rendez-vous avec ce dernier. Cette semaine fut moins éprouvante pour Madame, elle a pu davantage se consacrer à ses enfants et à son bien-être. Elle allie aisément les différents accompagnements et y trouve du sens.

### **La mise en place du Projet d'Accompagnement Personnalisé**

La synthèse a permis d'orienter l'accompagnement que le service peut offrir à Madame. La résidente en a eu la restitution et un travail de préparation à son Projet d'Accompagnement Personnalisé<sup>15</sup> a été fait.

Les objectifs de Madame sont les démarches pour obtenir la garde exclusive de ses enfants en lien avec son avocat. La poursuite des suivis psychologique pour chaque membre de la famille est primordiale. L'un des objectifs qui semble tenir à cœur à Madame est le relogement. Elle envisage un éloignement géographique pour ne plus craindre des contacts inopinés avec Monsieur. Son choix se tourne vers Besançon, une ville qu'elle a eu l'occasion de visiter mais où Monsieur n'a aucune connaissance. Son choix s'est porté sur cette ville car si Monsieur obtient des droits pour les enfants, cette distance reste raisonnable.

En amont elle est consciente qu'un travail sur son budget et notamment la constitution d'une épargne sera nécessaire car elle souhaite un logement autonome.

### **L'accompagnement comme un outil et non une fin en soi.**

Le SAFED accompagne Madame en utilisant des outils en interne, ses propres compétences car sans un minimum d'investissement rien n'est possible. Le travail en collaboration avec les différents intervenants est nécessaire, important afin de pouvoir apporter des réponses adaptées et en adéquation avec la situation.

---

<sup>15</sup>Le PAP est un contrat d'engagement sur les différents axes de travail auxquels vont être orientées les démarches lors de l'hébergement de la résidente, il se déroule en présence d'un cadre. C'est la résidente qui formule ses souhaits avec l'aide de la référente en y indiquant les objectifs, les moyens mis en œuvre avec les acteurs et les délais donnés à leur réalisations. Il est repris régulièrement en s'adaptant sans cesse aux besoins de la résidente.

Chaque étape de l'accompagnement est orientée de façon à travailler divers thématiques en lien avec les violences subies, telles que la sécurisation, la re-narcisation, l'autonomie et la confiance en soi. Le travail est accentué par l'intervention de l'équipe pluridisciplinaire qui offre un panel de possibilités d'actions sous différentes formes dans l'intérêt des résidentes.

### **La particularité des femmes victimes de violences conjugales.**

Les allers-retours, une nécessité dans le processus de cheminement.

Les femmes victimes de violences conjugales sont souvent sous l'emprise de leur conjoint, la répétition des violences et l'augmentation de leur intensité ne font qu'accroître cette emprise. Elles développent alors des problématiques en lien avec ce phénomène et les impacts sont variables d'une personne à l'autre.

Cependant on retrouve régulièrement le phénomène d'aller-retour où les victimes ont besoin de se confronter à leurs conjoints dans l'espoir que ce dernier change. Un événement particulier est l'élément déclencheur qui permet un départ définitif. Il est important pour le service d'insister sur ce phénomène qui complexifie l'accompagnement proposé et ainsi permet autant d'aller-retours qui convient aux résidentes avant de pouvoir prétendre à une nouvelle vie plus sereine.

### **In fine: Le relogement, l'aboutissement de l'accompagnement.**

Le relogement constitue la dernière étape de l'accompagnement, il se déroule après une durée d'hébergement variable.

Les différents entretiens ont pour objectifs de répondre aux besoins de la famille en matière de logement, d'environnement extérieur et de relais. En effet, les résidentes vont devoir apprendre à vivre sans le SAFED, faire appel à leur savoir-faire et leurs compétences qui ont déjà été mis en lumière tout au long de l'hébergement. Des relais sont mis en place afin de les soutenir dans des démarches qui leur paraîtraient insurmontable et qu'elles apprendraient encore à résoudre.

Cet étape est source d'émotion pour la résidente, qui peuvent passer du rire aux larmes tant la perspective d'une séparation peut être douloureuse de prime à bord mais avoir un chez soi avec leurs enfants, prendre un nouveau départ est l'issu heureuse que nous pouvons leur souhaiter.

# **FORMATIONS – COLLOQUES – TRAVAIL AVEC LES PARTENAIRES**

## **FORMATIONS**

**01.06.2018** : « Une alternative pour améliorer bien-être et efficacité au travail » - Elodie GRESSET – Yves PELIER

**14.06.2018** : Formation « Droits des étrangers » - Chantal CIZEL

**19.06.2018** : Formation VIGIPIRATE – toute l'équipe

**28.09.2018** : Formation « Etude Nationale des Coûts » - Elodie GRESSET – Yves PELIER – Laurence LEGRAND-LAGNIER

**3 et 4.12.2018** – Formation « Repérage et accompagnement des femmes victimes de violences » - Amandine BRULEY – Chloé SAUVARD

**11.12.2018** : Formation logiciel « FOCAT » - Laurence LEGRAND-LAGNIER

## **COLLOQUES**

**29.01.2018** : La Justice restaurative – Yves PELIER

**20.03.2018** : « Santé Mentale : parentalité et enfance » Candice VEJUX – Yves PELIER

**15.05.2018** : Journée d'étude « De quoi le corps des femmes est-il l'enjeu aujourd'hui ? » - Chantal CIZEL

**18.05.2018** : « Violences sexuelles de l'adolescence aux jeunes adultes »

**31.05.2018** : Débat « Violences éducatives »

**18.10.2018** : « Violences sexuelles : de l'adolescence au jeune adulte... » - Chantal CIZEL – Chloé SAUVARD – Sabine STERPIONE

**26 et 27.11.2018** : « Parentalité et violence conjugale » - Armandine BRULEY – Chantal CIZEL – Yves PELIER

## **TRAVAIL AVEC LES PARTENAIRES**

Tous les 15 jours (mardi) Commission SIAO

**01.02.2018** : groupe de travail du conseil de juridiction du tribunal en lien avec l'amélioration de l'accueil des victimes – Elodie GRESSET

**08.03.2018** : Table ronde « Journée des droits des femmes » à la Préfecture – Elodie GRESSET

**03.05.2018** : Présentation de l'Unité de victimologie – Elodie GRESSET – Sabine STERPIONE

**07.06.2018** : Groupe de travail « Violences faites aux Femmes » - Préfecture – Elodie GRESSET – Armandine BRULEY

**22.06.2018** : Plate-forme santé mentale psychiatrique – Yves PELIER – Sabine STERPIONE

**23.11.2018** : Intervention avec le CIDFF au Lycée E. BELIN – Marie-Christine BESANCENEZ

**4.12.2018** : Table ronde sur le repérage et l'accompagnement des femmes victimes de violences – Elodie GRESSSET – Armandine BRULEY

## **TRAVAIL EN INTERNE**

Evaluation interne

Référentiel d'insertion

Projet « Hors les Murs »

Analyse de la pratique (1 fois par mois)

## **DIVERS**

**24.05.2018** : Théâtre « Maison relais » - Marie-Christine BESANCENEZ et des résidentes

**28.06.2018** : Visite du CHRS « L'écluse » CHALON SUR SAONE – Elodie GRESSSET – Yves PELIER – Marie-Christine BESANCENEZ

## EVENEMENT

06.09.2018 : Visite du SAFED par Monsieur le Préfet et Monsieur le Procureur

# Accompagner et héberger les femmes victimes de violences

Le Service d'Accueil de Femmes en Difficultés de Vesoul dispose d'une unité mère-enfants.

Créé en 1985, le SAFED accueille des femmes, avec ou sans enfant, rencontrant de graves difficultés personnelles, familiales, sociales, financières et de logement. Les principaux motifs d'accompagnement et d'hébergement par le SAFED sont les violences conjugales (86 %), les expulsions et dettes, les addictions et les troubles psychologiques.

Les missions de la structure sont d'accueillir, d'héberger et d'accompagner les personnes pour les aider à recouvrir une autonomie personnelle et professionnelle. « On participe, on réfléchit et on fait des propositions concrètes », a expliqué Elodie Gresset, directrice, lors de la vi-

site du préfet, Ziad Khoury, jeudi après-midi. Le SAFED dispose d'une unité mère-enfants (Centre Maternel et Familial), d'une unité pour auteurs et victimes de violence et d'un Dispositif Insertion Jeunes créé en 2014. L'hébergement se fait par des logements en cohabitation, situés à Vesoul, et le pavillon d'accueil d'urgence se trouve à Frotey-lès-Vesoul. La structure dispose de 6 places en accueil d'urgence et de 31 places en insertion. L'année dernière, 23 personnes, soit vingt adultes et trois enfants, ont été hébergées en urgence, pour une durée moyenne d'un à deux mois. Parmi elles, sept ont intégré par la suite l'hébergement d'insertion, dont la du-

rée moyenne est de dix mois. Au total, 59 personnes ont bénéficié de places en insertion.

A la sortie, les personnes vont en logement autonome, retournent à leur domicile ou intègrent une autre structure. Il existe aussi des cas d'exclusion pour manquement au règlement intérieur. Le SAFED accompagne parfois au domicile des femmes, ce qui leur permet de ne pas faire les démarches seules. La structure réalise un accompagnement global : accompagnement personnalisé, aides, soutien...

Plusieurs ateliers ont vu le jour au fil des ans. L'atelier Past'Elles, animé par Marie-Christine Besancenez, éducatrice spécialisée. Un travail sur la reconstruction personnelle, la revalorisation et

l'autonomisation en individuel et collectif y est effectué. L'atelier des Enfants, animé aussi par une éducatrice spécialisée, est destiné à l'accompagnement des enfants et à la prévention de la violence. Un groupe de parole destiné aux femmes victimes de violences conjugales au SAFED est animé par une psychologue.

« Le SAFED est pour nous un moyen d'aide dans la lutte contre les violences faites aux femmes et il faut le soutenir », a déclaré le préfet Ziad Khoury. « C'est très efficace et indispensable dans notre département. Il faut savoir qu'une affaire sur trois au tribunal pénal est une affaire de violence », a ajouté Emmanuel Dupic, procureur de la République.

La visite s'est poursuivie par la rencontre de résidentes au SAFED. « Le soutien, le non-jugement, l'accompagnement... c'est très important », a expliqué l'une d'entre elles. « J'ai été orientée ici par la Mission Locale et j'ai reçu un accueil fabuleux », a témoigné une autre jeune femme.

« On est complètement engagé dans ce combat de lutte contre les violences physiques et morales faites aux femmes. C'est une cause départementale », a conclu Emmanuel Dupic.

MANAURIE JAMAR

Le SAFED est ouvert 24h/24 durant toute l'année.  
Tél. 03.84.76.00.10.



Elodie Gresset et Ziad Khoury (au centre), les visiteurs et l'équipe du SAFED.

# Violences conjugales : la parole aux victimes

Cinq résidentes ou anciennes résidentes du Service d'accueil de femmes en difficulté ont accepté de raconter leur histoire, les difficultés qu'elles ont rencontrées, mais aussi la façon dont elles se reconstruisent.

**E**lles ont accepté de témoigner, ce qui nécessite déjà une bonne dose de courage. Réunies autour de Macie-Cristine Besançon, éducatrice spécialisée, cinq victimes de violences conjugales racontent avec pudore le cauchemar qu'elles ont subi et le difficile de tourner la page. En cela, le Service d'accueil de femmes en difficulté (Safed), où elles se sont réfugiées, les a bien aidées.

Devant le préfet et le procureur de la République, venu à leur rencontre, une ancienne résidente du Safed se lance. « Comment on arrive ici ? Avec mon ex-mari, on a eu le malheur de perdre une fille. Notre couple n'allait plus mais je suis restée car il ne voulait pas entendre parler de séparation. Un jour, j'ai rencontré une assistante sociale. Ce n'était pas le premier SOS... Elle m'a donné le numéro du Safed en cas où je suis rentrée, je lui ai dit qu'il fallait qu'on se sépare et ça s'est mal passé. »

Mal passé comment ? Limé-

ressée drôle. Pas besoin d'en dire beaucoup pour se faire comprendre. « Ma fille est venue me chercher, m'a dit de faire ma valise. J'ai passé deux jours chez elle, puis j'ai appelé le Safed. Et je suis restée un an ici. »

Une nouvelle vie commence alors, en abandonnant beaucoup au passage. « Je n'avais plus rien du tout, je suis venue ici avec seulement une couette et un oreiller, ne me demandez pas pourquoi... Au début, je me suis demandée où j'arrivais, mais je n'avais pas d'autre solution. »

Une fois le pas franchi, les victimes doivent apprendre à ne pas se sentir coupable. « On croit qu'on a tout cassé, qu'on a brisé sa famille, qu'on aurait dû continuer à supporter... Mais ce

n'était pas la solution, car de toute façon, les enfants souffraient de nous voir comme ça. »

Les autres résidentes se retrouvent dans ce récit. « Le plus dur, c'est de dépasser le sentiment de culpabilité », confirme l'une d'entre elles. « Ici, on nous fait comprendre qu'on n'est pas responsable de ce qui nous arrive, mais que ce sont les autres personnes en face de nous qui se croient au-dessus de tout, au-delà des règles. »

Les ateliers et les groupes de parole auxquels les victimes ont participé les ont aidées à se reconstruire. « Ça nous permet de voir qu'on n'est pas un cas isolé », souligne l'une des résidentes. « Il y a une écoute, un soutien, un accompagnement, le tout sans jugement », ajoute sa voisine. « Faire à plusieurs, c'est bénéfique, car on a vécu des choses similaires. »

« On reçoit un accueil formidable ici », remarque une résidente arrivée en juillet. « On se retrouve en masse, on répond à toute. » Ce travail donne lieu à toutes les émotions. « On pleure souvent mais on n'a beaucoup aussi », confient les résidentes et leur éducateur. On les croit sur parole : des larmes et des rires, il y en a eu aussi pendant la dernière qu'a duré cette rencontre.

Texte Guillaume MINAUX

« Je lui ai dit qu'il fallait qu'on se sépare, ça s'est mal passé. Ma fille est venue me chercher, m'a dit de faire ma valise. »

Une victime

Mal passé comment ? Limé-

ressée drôle. Pas besoin d'en dire beaucoup pour se faire comprendre. « Ma fille est venue me chercher, m'a dit de faire ma valise. J'ai passé deux jours chez elle, puis j'ai appelé le Safed. Et je suis restée un an ici. »

Une nouvelle vie commence alors, en abandonnant beaucoup au passage. « Je n'avais plus rien du tout, je suis venue ici avec seulement une couette et un oreiller, ne me demandez pas pourquoi... Au début, je me suis demandée où j'arrivais, mais je n'avais pas d'autre solution. »

Une fois le pas franchi, les victimes doivent apprendre à ne pas se sentir coupable. « On croit qu'on a tout cassé, qu'on a brisé sa famille, qu'on aurait dû continuer à supporter... Mais ce



## Les mots blessent aussi

Quand on dit « violences conjugales », on pense « corps ». Mais ces violences peuvent aussi être d'ordre psychologique, comme en témoignent deux résidentes du Service d'accueil de femmes en difficulté (Safed).

« Face aux violences physiques, il peut y avoir un jugement », constate la première. « Pour des hommes, c'est plus difficile. Pourtant, ça peut faire encore plus de mal, c'est très dur à supporter. »

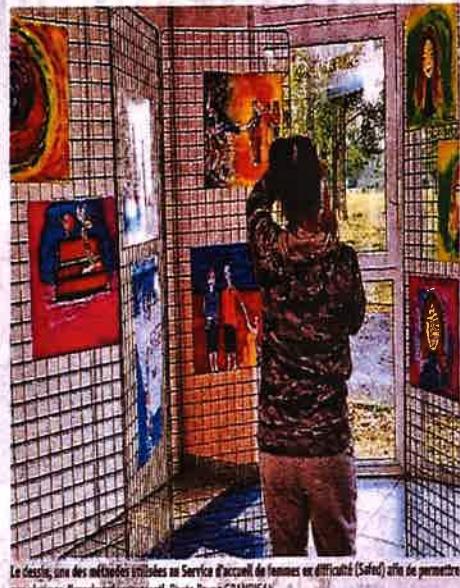
« J'ai tout quitté et je me suis installée en Haute-Saône pour suivre un homme », relate une jeune femme prise en charge au Safed depuis tout moins

« Il m'a séquestrée, m'a fait subir des privations, m'a tabassée à tel point qu'il m'a voulu mourir. Il a fini par me refaire défection, heureusement. Aujourd'hui, j'apprends à respirer, je conquiers ma liberté pour après ça. »

Face au procureur de la République et au préfet, les victimes de violences au sein du couple se confient. « Pas moins, ces violences représentent un dossier pénal sur trois », indique le procureur. Photo Bruno GRANDJEAN

219

plaintes ont été déposées en 2017 auprès des services de police et de gendarmerie de Haute-Saône pour des violences au sein du couple. L'an dernier, 29 plaintes pour viol ont aussi été déposées dans le département, ainsi que 25 pour agression sexuelle et 19 pour harcèlement et atteinte sexuelle.



Le dessin, une des méthodes utilisées au Service d'accueil de femmes en difficulté (Safed) afin de permettre aux victimes d'exprimer leur ressentit. Photo Bruno GRANDJEAN



# UNITE DE SUIVI POUR AUTEURS ET VICTIMES

## SUIVI DES AUTEURS :

### Définition :

La violence conjugale : « Processus inscrit dans le temps au cours duquel, dans le cadre d'une relation de couple actuelle ou passée (mariage, concubinage, PACS), un partenaire adopte à l'encontre de l'autre des comportements agressifs, violents, destructeurs. » **ministère de la Justice et des libertés**

La violence conjugale définie comme une prise de contrôle : La violence conjugale définie ainsi implique une dynamique dans laquelle l'un des partenaires utilise diverses stratégies pour obtenir ou maintenir un contrôle général sur l'autre. Ce type de violence conjugale se caractérise surtout par un contrôle coercitif exercé dans différentes sphères, mais aussi par la fréquence et la gravité des comportements violents.

La violence conjugale situationnelle : La violence conjugale situationnelle survient lors de conflits ou de différends ponctuels entre deux partenaires et résulterait d'une réponse inadaptée au stress, à l'exaspération et à la colère issus de conflits dans le couple. Sans présenter un schéma général de contrôle, cette violence s'inscrit plutôt dans une dynamique violente de gestion des conflits. La violence situationnelle peut être mineure ou sévère, fréquente ou isolée.

Les différentes formes de la violence conjugale : La violence conjugale revêt plusieurs formes, violence psychologique, verbale, physique, sexuelle, administrative et économique. Bien qu'une personne puisse être victime d'une seule forme de violence, plusieurs formes peuvent être présentes de façon concomitante. De même, les formes de violence exercées à l'endroit d'un partenaire peuvent changer dans le temps.

### Présentation :

Le dispositif AUVIV, créé en 2009, est une émanation du Service d'Accueil de Femmes En Difficulté. A ce titre AUVIV est donc un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale. Il propose conjointement un accompagnement au couple :

- à la victime restée au domicile,
- à l'auteur hébergé sur le dispositif.

### Les orientations AUVIV :

Les orientations à AUVIV sont des décisions de Justice et se font sous la forme de 3 conventions différentes. Une convention en « pré-sentenciel » (avant le jugement) et deux conventions en « post-sentenciel » (après le jugement).

La convention « pré-sentencielle ». Dite « JLD » (Juge des Libertés et de la Détenzione) est signée avec Monsieur le Procureur de la République et encadre le placement des auteurs de violences conjugales avant leur procès en audience correctionnelle. Cette convention permet au Parquet de répondre à la loi sur l'éviction du domicile du conjoint violent en proposant au JLD, après le déferrement de la personne mise en cause, un placement à AUVIV sous contrôle judiciaire. La durée du séjour pour la personne est définie par la date de l'audience correctionnelle (106 jours de moyenne en 2018).

Dans les faits, l'auteur des violences conjugales est présenté à la suite de sa garde à vue pour son déferrement devant le Procureur de la République ou son Substitut (permanence du Parquet). Ce dernier requiert le placement de l'auteur sous contrôle judiciaire, avec un nombre d'obligations et d'interdictions, sur le dispositif AUVIV jusqu'à sa comparution en audience correctionnelle. Répondant ainsi à la loi sur l'éviction du conjoint violent permettant à la victime de rester au domicile. Ensuite, le Juge de la Liberté et de la Détenzione valide la requête. Une ordonnance de placement sous contrôle judiciaire sur le dispositif AUVIV est alors établie.

Les conventions « post-sentencielles ». Ces deux conventions sont signées avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP). Il s'agit des conventions dites « P-E » (Placement Extérieur) pour l'une et « SME » (Sursis avec Mise à l'Epreuve) pour l'autre. C'est le JAP (Juge de l'Application des Peines) qui délivre une ordonnance de placement extérieur ou de sursis avec mise à l'épreuve sur proposition du SPIP. Dans les deux cas, les auteurs sont contraints à obligations et interdictions stipulées dans leur ordonnance de placement.

- Pour les P-E, cela concerne les personnes condamnées et écrouées (*Inscrites au registre de l'écrou. L'acte d'écrou est dressé pour toute personne qui est conduite dans un établissement pénitentiaire*). Ce placement à AUVIV est donc pour la personne accueillie un aménagement de sa peine d'incarcération. La durée du séjour est définie par la date de sa libération (185 jours de moyenne en 2018).

Dans les faits, un premier contact est pris avec l'équipe d'AUVIV par le conseiller SPIP du détenu. Nous convenons alors d'un rendez-vous en maison d'arrêt ou à AUVIV (si le détenu peut avoir une autorisation de sortie). Cet entretien (effectué par deux membres de l'équipe) a pour objet de connaître les attentes et d'échanger autour du projet de la personne. Il permet aussi de se rendre compte si le détenu répond aux critères d'un placement à AUVIV, s'il a le profil et si un travail pourra se mettre en place avec lui. Après validation en équipe de la demande, la requête du détenu sera présentée par le conseiller SPIP au JAP en débat contradictoire (commission de validation). Si le juge accepte, il ordonne l'exécution de la peine d'emprisonnement en « placement extérieur » à AUVIV sous certaines obligations et interdictions.

- Pour les SME, ces accueils concernent là aussi des personnes condamnées en audience correctionnelle à une peine d'emprisonnement de X mois mais avec sursis assorti d'une mise à l'épreuve pour une durée de X années. A l'inverse des P-E, les personnes ne sont pas écrouées. C'est le JAP qui définit la durée du séjour à AUVIV (ne peut aller au-delà du nombre de mois d'emprisonnement avec sursis).

Dans les faits, lors de son audience correctionnelle, la personne est condamnée à une peine d'emprisonnement avec sursis. La personne n'est pas écrouée mais est placée sous le contrôle du JAP. Le juge établit alors la résidence du condamné à AUVIV et prononce un nombre d'obligations dont celle de suivre le programme AUVIV.

Pour ces trois formes d'accueils, les auteurs sont accueillis et hébergés sur le dispositif AUVIV et suivront le « programme AUVIV » comme il est défini dans leur contrôle judiciaire ou leurs obligations. Les victimes quant à elles, pourront bénéficier d'un accompagnement au domicile.

## L'organisation d'AUVIV

- Un pavillon regroupant le bureau de l'équipe, 7 chambres individuelles pour les résidents avec des espaces collectifs (cuisine, salle de bain, salle TV et salle de réunion).

Par ailleurs, il nous est possible d'héberger les auteurs dans des structures type FJT du département afin de favoriser leur insertion professionnelle.

L'équipe d'AUVIV est composée par :

- Une directrice,
- Un chef de service,
- Un éducateur spécialisé « référent » des auteurs,
- Une conseillère économique, sociale et familiale « référente » des victimes,
- Un psychologue vacataire

## **Établissements et services médico-sociaux (ESMS)**

AUVIV étant un CHRS, le dispositif est régi par le Code de l'action sociale et des familles et répond notamment à loi 2002-2. A ce titre, les résidents reçoivent à leur accueil nombreux documents. Si l'ordonnance de placement tient lieu de contrat de séjour, nous leur remettons un livret d'accueil, le règlement de fonctionnement (selon leur mode d'orientation), le règlement intérieur du dispositif et nous leur proposons un projet d'accompagnement personnalisé (PAP). L'équipe prend en compte la globalité de la situation de l'auteur et individualise son accompagnement. Nous ré interrogeons en équipe notre accueil et notre accompagnement auprès des résidents pour améliorer nos pratiques et être au plus près des recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM.

### **Les missions AUVIV :**

La prévention de la récidive des violences conjugales est l'objectif général de la structure. En travaillant au plus proche de la situation et donc en individualisant l'accompagnement avec l'auteur sur le site d'AUVIV, avec la victime au domicile.

L'équipe d'AUVIV s'impose de ne porter aucun jugement sur la situation des personnes accueillies. Les personnes seront ou ont été jugées pour les actes de violence qui les ont conduits jusqu'à AUVIV par la justice.

A travers l'accompagnement proposé, nous considérons la personne dans sa globalité en s'appuyant sur ses forces plutôt que sur les actes de violence posés ou subis, ses faiblesses. Nous considérons que la personne, qu'elle soit auteure ou victime, a une part de responsabilité, consciente ou inconsciente, de sa situation, mais surtout de l'évolution de celle-ci.

*L'équipe d'AUVIV s'appuie sur le potentiel des personnes suivies pour faire évoluer la situation.*

#### **Auprès des victimes :**

- Proposer un accompagnement social à la victime (visites régulières au domicile, mise en place d'un projet d'accompagnement),
- Mise en relation avec différents partenaires de droit commun (Pôle Emploi, CAF, etc...) et coordonner les actions,
- Préparer le retour du conjoint le cas échéant, ou la séparation pour ne pas se retrouver en situation de fragilité.

#### **Auprès des auteurs :**

- Accueillir et héberger des auteurs de violences conjugales dans le cadre de la loi relative à l'éviction du conjoint violent,
- Permettre aux résidents de respecter leurs obligations judiciaires,
- Coordonner la mise en œuvre du suivi des injonctions de soins et/ou d'accompagnement éducatif et social,
- Mettre en œuvre des moyens qui permettent directement ou indirectement de favoriser leur promotion individuelle et leur insertion dans la vie,
- Rendre compte régulièrement de l'évolution de la mesure aux services judiciaires.

Le « programme AUVIV » a pour but d'opérer un changement chez l'auteur. En l'accueillant dans le cadre d'une mesure judiciaire d'éloignement, il est nécessaire voire capitale de mettre du sens à son placement. Au-delà du respect des obligations et/ou du contrôle judiciaire il est important de favoriser la réflexion de l'auteur des violences conjugales sur son comportement. L'accompagnement est donc double : psychologique et socio-éducatif. Les actes posés qui ont amené l'auteur sur le dispositif sont très souvent les symptômes d'autres problématiques... (Emprise et/ou addiction alcool et stupéfiant. Victime ou exposé aux violences conjugales étant enfant, carence éducative, mode de fonctionnement et de communication inadapté...). De plus, même si l'auteur a reconnu les faits devant le Parquet ou le juge, il arrive qu'il soit dans le déni ou la minimisation des actes et de ses conséquences. Les entretiens tout au long du placement permettent de travailler en profondeur sur ces différents sujets.

**Favoriser la réflexion des auteurs sur leurs comportements, afin de donner davantage de sens à la mesure judiciaire :**

L'équipe d'AUVIV s'appuie sur le **potentiel des personnes** suivies pour faire évoluer la situation. Notre travail consiste à ce que les personnes prennent conscience de la gravité des actes posés, à ce qui les a amenés à agir de la sorte. Le travail de l'équipe est guidé par la possibilité d'un changement de comportement en agissant « autrement ». Cette notion « d'autrement » s'entend dans le fait que nous essayons de faire réfléchir avec d'autres codes, d'autres schémas de réflexions qui sont les leurs. De montrer et faire découvrir l'existence d'autres références afin de susciter en eux, la possibilité d'avoir un regard différent sur la situation. Cette nouvelle approche entraîne de fait une prise de recul sur leurs façons d'agir et engage une modification de comportement. Cette prise de recul, de réaction différée face aux événements, amène à ne pas agir par instinct mais par réflexion.

**Accueillir l'auteur de violences conjugales dans le cadre d'une mesure judiciaire d'éloignement et proposer un accompagnement socio-éducatif et psychologique :**

Notre démarche méthodologique tient compte de l'auteur dans sa globalité, à savoir son parcours personnel, son contexte familial et sa situation sociale et professionnelle. Elle repose sur une bonne coordination pluridisciplinaire et d'étroites collaborations partenariales.

Toute l'équipe pluridisciplinaire d'AUVIV se coordonne, dans un souci d'articulation de ses interventions et d'actions, de façon continue et soutenue, afin d'être la plus proche possible des problématiques et des situations des usagers, dans un souci permanent d'évolution de son projet éducatif. L'équipe respecte la singularité de la situation de chaque personne, avec des attitudes humaines et des postures professionnelles et ce, dans un cadre contenant et sécurisant.

**Offrir « un temps » pour se reconstruire et construire son projet :**

AUVIV apporte à l'auteur **un cadre contenant** où il est accueilli après le passage à l'acte violent. Ce lieu d'accueil constitue un sas de réflexion pour une mise en place d'action et d'intervention auprès de l'auteur et parallèlement apporte une **mesure de protection pour la victime**.

AUVIV propose aux auteurs de violences des interventions basées sur des accompagnements socio-éducatifs et un suivi psychothérapeutique. Cette forme prise en charge psycho-sociale nous paraît la mieux appropriée à la problématique des violences conjugales.

**Se confronter aux autres, aux règles et aux actes du quotidien :**

La mesure d'éloignement doublée par l'obligation de résider à AUVIV, marque un coup d'arrêt dans la spirale de la violence. **Elle amène l'auteur à se remettre en cause**. De plus, il se trouve dans l'obligation de vivre en cohabitation avec d'autres personnes. Ce n'est plus le « maître des lieux » mais une personne comme les autres, contrainte à se soumettre à des obligations et des habitudes de vies différentes. La vie en collectivité n'est pas toujours simple à gérer mais le résident doit s'y confronter sous peine d'une éventuelle révocation de son contrôle judiciaire durant son placement, l'envoyant en prison en attendant son jugement. Un règlement intérieur et des règles de vies définissant l'hébergement et l'accueil à AUVIV forcent le résident à s'adapter à cette nouvelle organisation mais lui offre la possibilité d'un **réel travail sur lui-même** impliquant de fait un premier changement. Se soumettre à des obligations (pénales et autres), à un règlement de fonctionnement, à rendre compte de ses démarches, etc... le fragilise et le bouscule dans ses habitudes lui permettant de se rendre compte et de lui signifier que tout acte de violence est interdit d'une part et de le faire réfléchir sur ce qui l'a conduit à la violence d'autre part.

**Reconnaitre les actes posés et leurs conséquences : une première étape**

Selon les auteurs, la violence n'est que le fruit du comportement de l'autre ou de la société. Bien souvent, ils sont soit dans le déni, soit dans la plainte mais rarement dans la remise en cause personnelle. Même s'ils reconnaissent partiellement ou totalement leurs actes devant les autorités judiciaires, à l'arrivée sur AUVIV, ils minimisent et mettent un certain temps pour prendre réellement conscience de leurs actes et des conséquences que cela engendre. **Un travail en profondeur avec le psychologue** permet cette prise de conscience. Seule une réflexion sur soi-même peut permettre une véritable évolution et une possible reconstruction d'une vie future.

En tant que mécanisme de défense, le déni est souvent une manière de s'adapter progressivement à une réalité jugée intolérable, le placement à AUVIV par le travail socio-éducatif et psychologique permet de laisser le temps de « digérer » l'information, en passant progressivement du déni à l'acceptation de la réalité, éventuellement après une phase de dénégation.

Sans cette acceptation, un travail ne peut être entamé. **Reconnaitre dans un premier temps les actes de violence** qui ont amené à AUVIV permettra aussi dans un deuxième temps de reconnaître d'autres problématiques et d'engager un travail. Le déni de l'alcoolisme par exemple et de ses conséquences fait souvent obstacle à l'adhésion de la personne alcoolique à un traitement réel et efficace.

#### ***Donner ou redonner la maîtrise et la responsabilité de sa propre vie :***

Après une phase d'observation, d'analyse et d'évaluation, outre l'accompagnement psychologique hebdomadaire un projet d'accompagnement personnalisé (P.A.P) est proposé à l'auteur. Ce P.A.P est **défini avec le résident** avec des objectifs bien précis tenant compte de la spécificité de sa situation. L'intérêt d'un tel outil est d'aider les personnes à développer leur potentiel, enrichir leur vie, et prévenir les dysfonctionnements. Ce travail a pour but principal la résolution de problèmes et le changement. De nombreux champs sont abordés (des aspects administratifs, judiciaires aux aspects sanitaires et médicaux en passant par la vie quotidienne et professionnelle) et l'accent est mis sur les déficits et les manques. Notre rôle est de coordonner les différentes actions que le résident doit mener. Nous le conseillons ou l'aidons dans ses démarches de demandes administratives, de soins, de recherche d'emploi, d'insertion ou réinsertion sociale en l'orientant auprès des nombreux partenaires ou en lui apprenant les codes et les pratiques.

Souvent des professionnels du social ou de la santé sont déjà présents et interviennent chacun pour une problématique. A nous de prendre contact avec eux ou de les rencontrer, les informer des changements et de prolonger le suivi déjà engagé, de ne pas multiplier les interventions sur les mêmes problématiques.

#### ***Le « groupe » AUVIV :***

L'équipe individualise l'accompagnement, cependant AUVIV est établit comme une « unité de vie », un « groupe »... AUVIV permet de créer une dynamique et de développer à moindre échelle des capacités de socialisation, d'intégration. Il permet aussi de s'appuyer sur les compétences en présence et de pouvoir les valoriser. Certains espaces sont collectifs, mais l'auteur dispose d'un espace privatif, en l'occurrence, sa chambre. A charge aux résidents d'entretenir le logement propre, de se faire à manger, les courses, leur lessive, de gérer la vie en collectivité et de respecter les horaires de sorties. Le collectif permet de rencontrer des personnes qui font face aux mêmes difficultés et qui peuvent s'entraider. « *Ne pas rester seul, être solidaire et prendre conscience que ce qui met en difficulté la personne est partagé par d'autres* ». Le travail social avec les groupes, à la fois **outil pédagogique et de changements**, participe à la qualité de l'accompagnement de personnes en difficulté, et les rend sujets, acteurs et partenaires pour résoudre leurs propres problèmes.

#### ***La parentalité***

L'éloignement du domicile, pour laisser à la victime le temps et les moyens de se reconstruire empêche quelquefois l'auteur à maintenir son rôle de parent. L'interdiction d'entrer en relation est à destination de la victime, les enfants ne sont pas toujours considérés comme des « victimes directes ». C'est-à-dire qu'ils n'ont pas été l'objet de ces violences (même s'ils y ont été exposés), l'auteur a toujours ses droits parentaux. Par des entretiens individuels ou en s'appuyant sur le quotidien ou le groupe, l'équipe d'AUVIV accompagne le parent dans sa compréhension des restrictions vis-à-vis des enfants. L'équipe utilise les nombreux échanges auprès des résidents pour engager une réflexion sur les conséquences des violences conjugales sur les enfants... cette thématique pouvant opérer des changements sur l'auteur de violence conjugale, quand il réalise les dommages, souvent dramatiques sur ses propres enfants.

Nous nous efforçons de favoriser le dialogue avec les enfants de la part de la victime et de l'auteur, pour respecter au mieux les enfants et leurs places.

## **La sortie**

Si le séjour à AUVIV permet à l'auteur de se reconstruire et de travailler en profondeur sur ses problématiques dans un cadre structurant, il n'en reste pas moins une parenthèse. En effet, quelle que soit l'orientation des auteurs, elle est définie dans le temps. A la fin de son placement, le résident doit quitter le dispositif.

Un des intérêts du travail conjointement mené avec les victimes et les auteurs permet de préparer le retour au **domicile conjugal** quand celui-ci est le projet des deux parties. L'auteur opère un changement tout au long de son accompagnement, il n'est plus celui qu'il a été. Un travail avec la victime pour préparer ce retour et appréhender ce changement est mis en place. L'équipe, dans un souci de proposer un accompagnement au plus proche de la situation, peut encadrer des échanges entre l'auteur et la victime quand ces derniers en sentent la nécessité. Cela permet au couple de **reprendre et de mettre des mots sur les actes posés dans un cadre défini et de façon apaisée**. Ces rencontres se font sous couvert et autorisation du Parquet et seulement avec une volonté partagée d'un retour à la vie commune.

Il n'y a parfois pas d'autres éventualités que la séparation. Elle peut être subie à l'audience, ou travaillée au long du séjour (requête JAF, divorce...). Il faut tout de même que la personne qui quitte AUVIV ait la possibilité d'avoir un logement. L'équipe prépare donc à cette éventualité et l'aborde à chaque PAP (projet d'accompagnement personnalisé).

## ***Les stages de responsabilisation pour la lutte contre les violences sexistes et conjugales.***

Sous l'impulsion du Procureur de la République et de la DDCSPP, AUVIV co-pilote avec le SPIP des stages de responsabilisation pour lutter contre les violences conjugales. Cette mesure peut être proposée par le Parquet dans le cadre de la composition pénale (art 41-2-13° du Code de la Procédure Pénale) et aux personnes suivies par le SPIP lors d'une mesure de Sursis avec mise à l'épreuve. D'une durée de deux jours, ce stage qui est une première peine, **est une alternative aux poursuites et participe par la sensibilisation et la responsabilisation des auteurs**, à la prévention de la récidive. Il permet aux stagiaires de **réfléchir et de comprendre** la portée de leurs gestes. Nous y abordons plusieurs thèmes comme les addictions, la mémoire traumatique, l'impact et les conséquences sur les enfants, les représentations homme/femme... Différents partenaires interviennent : ANPAA70, CIDFF70, Maison des Adolescents, Service médiation « Le Poêle ». AUVIV intervient aussi sur une demi-journée lors des stages de responsabilisation organisés par les SPIP de Belfort/Montbéliard et de Dôle.

## L'accompagnement psychologique

Démarche thérapeutique répondant avant tout à une demande judiciaire.

Le travail psychologique se décline en deux modes d'approche se voulant complémentaires et se déroulant dans des espaces de parole distincts mais bien repérés et identifiés par chacun des sujets concernés :

- Les suivis psychologiques individuels,
- Le groupe de parole à visée thérapeutique.

### Les suivis psychologiques individuels

Les entretiens ont lieu dans un cadre clinique sécurisant, rassurant et contenant afin de faciliter la verbalisation autour de sa situation actuelle et de son vécu antérieur, son anamnèse et son parcours personnel.

Les objectifs permettre au sujet de :

- Se saisir de sa réalité personnelle, familiale et sociale,
- Prendre progressivement conscience de son potentiel violent,
- S'approprier son fonctionnement psychologique et/ou psychique : son rapport à la frustration, au manque, au " NON", à l'Autre,
- Mettre en mots ses symptômes, ses traumatismes et ses souffrances...,

### Le groupe de parole à visée thérapeutique

C'est un espace d'expression restreint avec des consignes strictes (confidentialité, respect de la parole de l'autre). C'est un support d'échange, de partage, de réflexion et d'écoute mutuelle, le groupe en tant qu'enveloppe affective voire psychique, favorise les jeux de miroir et d'identification. Chaque participant peut s'il le désire faire part de ses passages à l'acte, de son vécu personnel, de sa violence...

### Objectifs :

- Apprendre à exprimer ses ressentis et ses émotions, ses désirs...,
- Se questionner de façon intime sur soi à travers les expériences des autres,
- Développer le sens de l'altérité (l'autre c'est moi),
- Revoir ses représentations, ses stéréotypes et ses préjugés,
- Tester ses capacités relationnelles,
- Favoriser les motivations au changement,
- Accroître l'estime de soi et la confiance en soi,
- Acquérir des réflexes et habiletés psychosociales,
- S'émanciper et se responsabiliser...

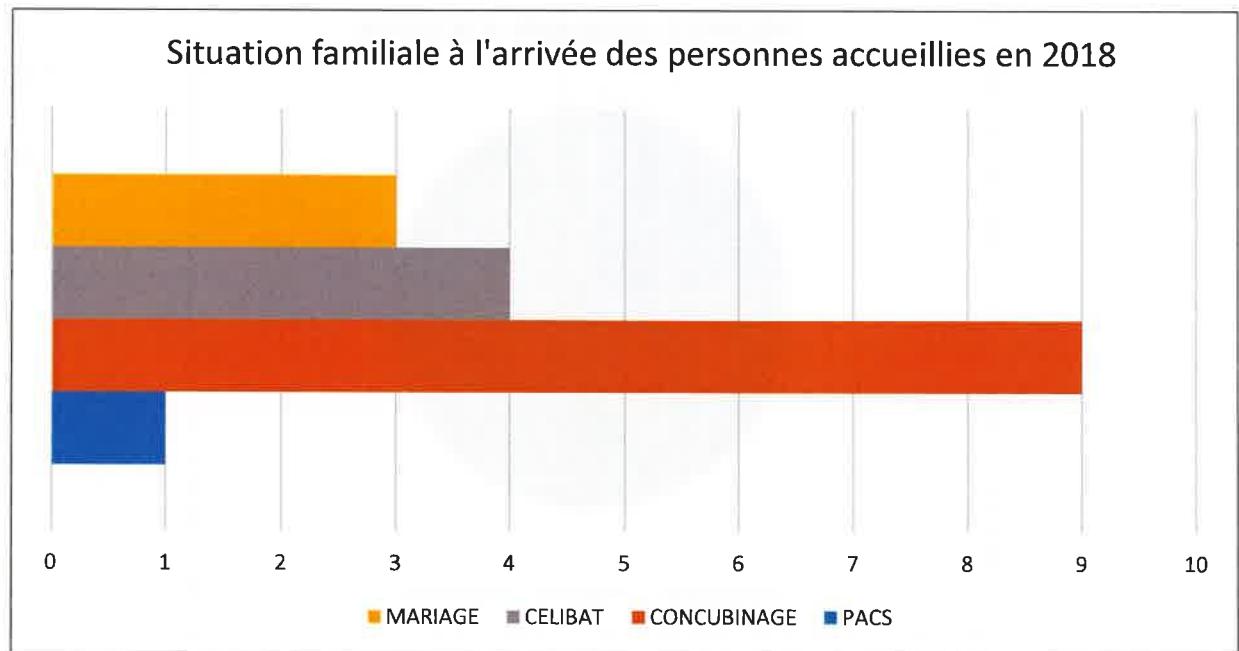
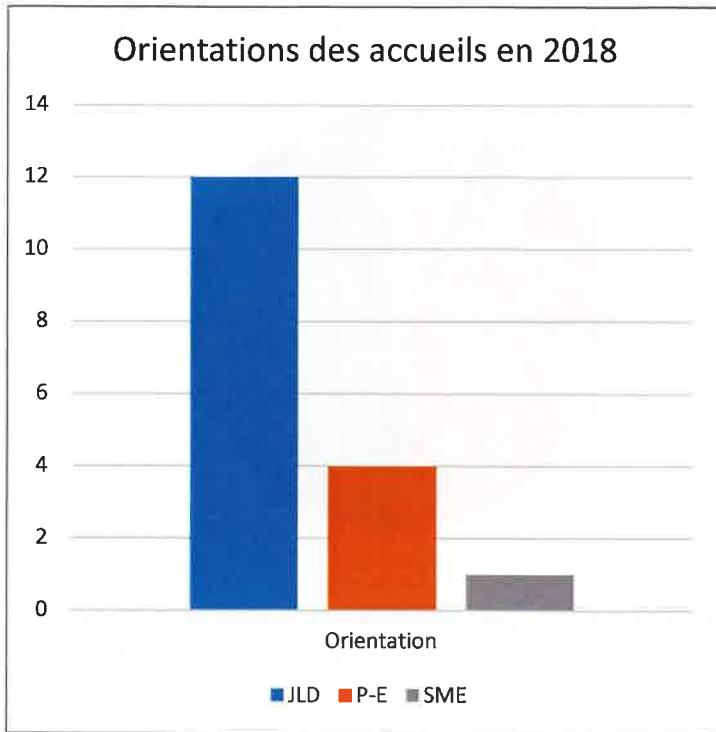
### Conclusion :

**Depuis 10 ans**, AUVIV est une alternative à l'incarcération pour des auteurs de violences conjugales qui démontrent une réelle envie d'évolution. Le double accompagnement proposé pour l'auteur ET la victime a permis à ce dispositif, expérimental au départ, de rester toujours innovant. De par son action, AUVIV œuvre pleinement dans le champ de la lutte contre la récidive ainsi que la lutte contre les violences faites aux femmes. Le travail partenarial étroit avec le Tribunal de Grande Instance de Vesoul, le SPIP Grand-Est, les services de Police et Gendarmerie ainsi que la DDCSPP permet à AUVIV d'offrir une réponse toujours adaptée aux situations singulières rencontrées sur le département.

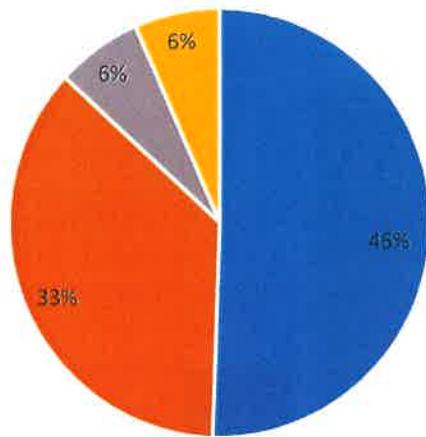
### Chiffres 2018 :

AUVIV a accueilli pour l'année 2018 17 auteurs (moyenne d'âge : 40 ans, de 23 à 57 ans). La durée moyenne de leur séjour sur le dispositif a été de 140 jours (de 82 à 304 jours). Au-delà de ces 17 auteurs hébergés et accompagnés, c'est aussi, en effet miroir, un accompagnement qui a été proposé 17 victimes et familles (12 des auteurs avaient des enfants avec les victimes).

4 stages de responsabilisation ont été organisés en 2018. Il en sera de même pour l'année 2019. Une douzaine de stagiaires participent à ces stages.

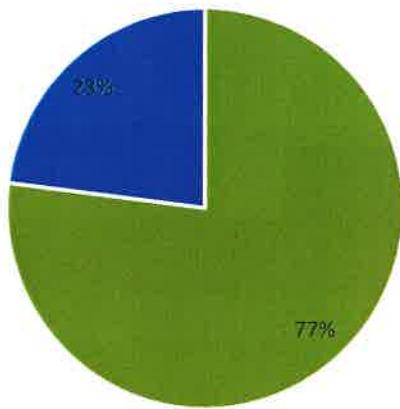


Hébergement des auteurs à leur sortie



■ Retour au domicile ■ Logement autonome ■ AUVIV en SME ■ Autre

Situation conjugale à la sortie



■ Séparation ■ Reprise vie commune

# SUIVI DES VICTIMES

## INTRODUCTION

Le dispositif AUVIV, c'est aujourd'hui 9 ans d'accompagnement des auteurs de violences conjugales et en parallèle celui des victimes de violences.

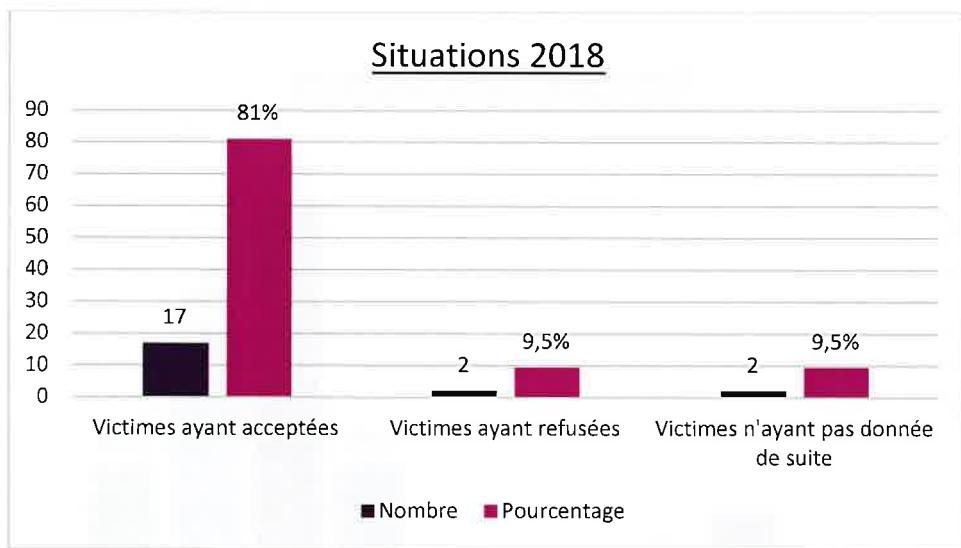
La particularité de ce dispositif, qui nécessite qu'un acte judiciaire soit posé par le Parquet au vu des éléments préoccupants du dossier lorsque la victime ne l'a pas fait ou le dépôt de plainte de la victime.

Le dépôt de plainte de la victime marque un coup d'arrêt de cette violence. Un début réflexion pourra être mené et l'envie que les choses changent dans sa vie.

L'accompagnement de la travailleuse sociale, qui lorsqu'il est accepté, va permettre des échanges ; une réflexion sur le passé, sur le moment présent et sur l'avenir de la victime mais aussi du couple. Les orientations auprès de partenaires seront réalisées dans la continuité de l'accompagnement.

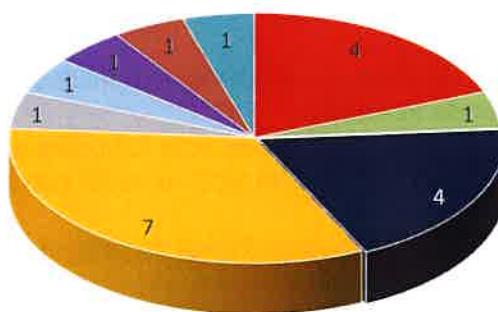
La fin de l'accompagnement coïncide avec la fin du placement, selon les situations, un rapport est effectué concernant la victime. Ce rapport vise à éclairer le Parquet sur la situation de la victime, ses avancées et ses difficultés ; celle du couple (son avenir, ses fragilités...).

## QUELQUES CHIFFRES



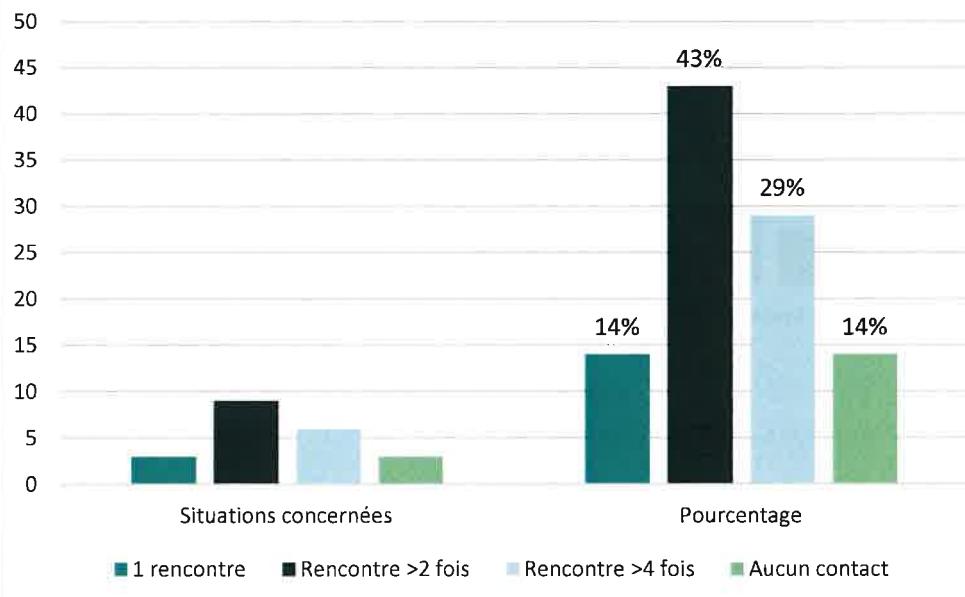
*Pour l'année 2018, le dispositif AUVIV a accueilli 21 situations. Parmi ses situations, des contacts ont été pris avec la victime afin de leur proposer un premier entretien qui permettrait ensuite de poursuivre un accompagnement. On peut donc comptabiliser que 81% des victimes ont accepté un accompagnement, seulement 9,5% ont refusé et n'ont également pas donné suite.*

### Zone géographique d'intervention



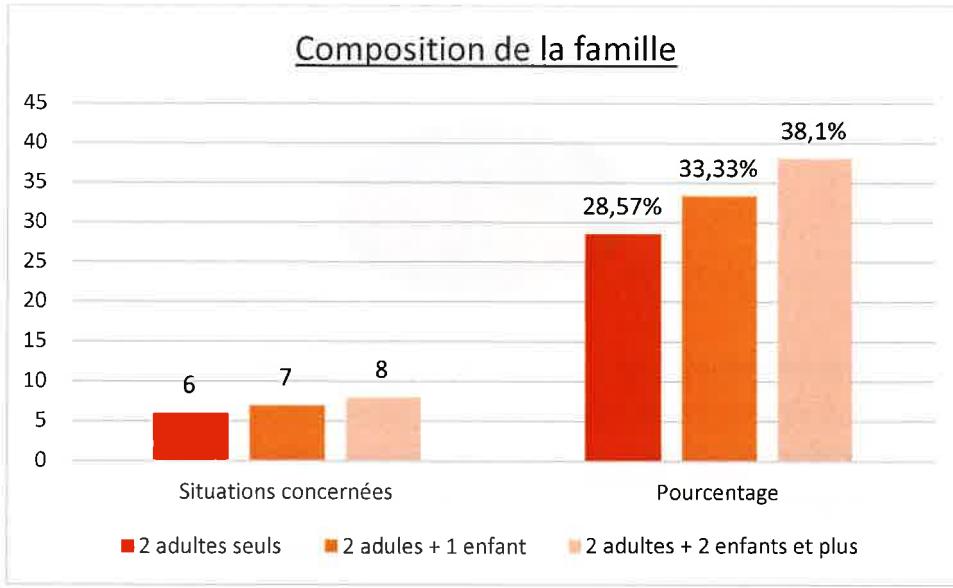
Parmi ces situations, on peut voir que la plus grande représentation se situe sur le secteur de Lure et son district où il y a eu 7 situations. Ensuite les 2 secteurs qui dénombrent 4 situations sont Gray et Vesoul.

### Répartition des rencontres



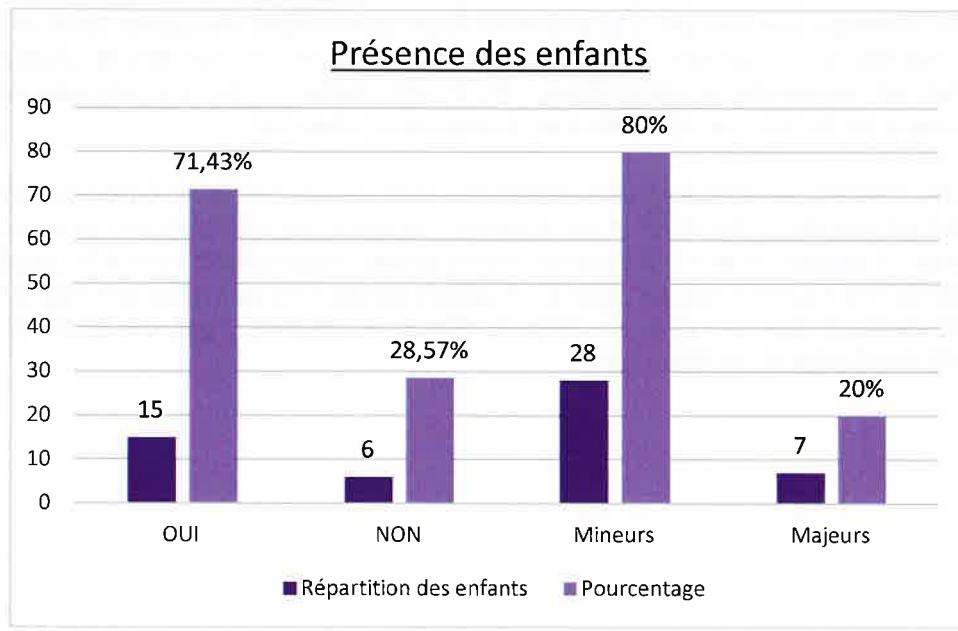
Lorsque l'accompagnement est accepté par la victime, le nombre d'entretien varie en fonction de la situation de cette dernière et de ses besoins. La mise en confiance entre la victime et la travailleuse sociale peut prendre un certain temps. La victime a besoin de se sentir soutenue et de savoir que l'auteur n'aura aucun élément sur sa situation. Il y a très peu de victimes qui arrêtent l'accompagnement après la première rencontre avec la travailleuse sociale, seulement 14% des victimes sont concernées.

Dès le début de l'accompagnement, les victimes souhaitent plusieurs rencontres qui varient en fonction de la durée du placement. Dans 43% des situations, le nombre de rencontres va au-delà de 2 entretiens et dans 39% des situations, les victimes sont rencontrées au-delà de 4 entretiens. Dans ce dernier cas de figure, les victimes sont souvent isolées et expriment beaucoup de besoins qui nécessitent un accompagnement plus intensif.



*Dans l'ensemble des situations, la composition de la famille varie légèrement, on peut noter qu'une famille composée que du couple soit deux adultes, ne concerne que 6 situations. La violence n'est donc pas en lien avec l'arrivée ou la présence d'enfant mais sur les relations entretenues par ces derniers.*

*Pour les couples avec un enfant, on comptabilise 7 situations où la violence est présente. Pour les couples où le nombre d'enfants est supérieur à 2 cela concerne 8 situations. Dans ces deux derniers cas de figure, la violence était souvent présente avant l'arrivée de l'enfant, elle peut s'accentuer lors des grossesses pour ne jamais s'arrêter par la suite. Souvent les victimes pensent que l'arrivée d'un enfant va changer leur vie et surtout faire évoluer leur relation de couple positivement, chose qui n'arrive pas pour ces situations.*



*Comme dit précédemment, seulement 6 situations n'ont pas d'enfants et parmi les 15 restantes, les enfants sont présents, témoins et/ou victimes des violences au sein du foyer.*

*Parmi ces 15 situations, les mineurs sont présents à 80% des situations, cela représente 28 enfants contre 7 majeurs. D'après ces données, les mineurs présents, témoins et parfois victimes sont largement représentés. On peut alors se demander quels vont être les impacts sur leur avenir ? Comment pourrait-on réduire le phénomène de reproduction ? Pour cela des liens sont nécessaires et mis en place entre les différents partenaires, notamment dans le champ de la protection de l'enfance et au niveau d'un accompagnement psychologique. Cependant, les victimes ont parfois quelques réticences à mettre en place les suivis pour leurs enfants.*

## Accompagnement de la victime

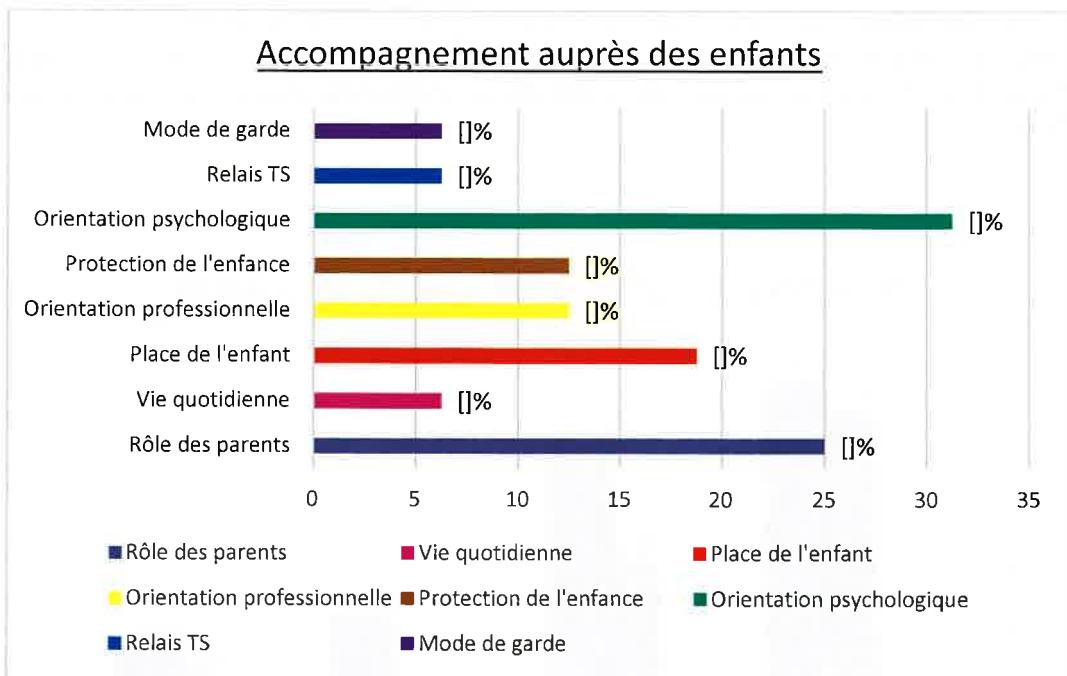


- Le contexte de violence
- La recherche d'un logement
- Démarches judiciaires
- Famille
- Insertion professionnelle
- Le devenir du couple
- Orientation vers d'autres organismes
- Santé, psychologie
- Budget
- Pas d'accompagnement

*Lors de l'accompagnement proposé aux victimes, le premier entretien permet de faire connaître le dispositif, qu'elles comprennent comment chacun des membres du couple est aidé pendant ce placement. Il arrive souvent qu'elles s'inquiètent pour leur conjoint, qui se retrouve seul à faire des tâches dont ils ne se préoccupaient pas auparavant et qu'il ne soit pas hébergé décentement.*

*Le premier entretien est également le moment d'évoquer le récit de leur vie de couple, la rencontre, les moments de bonheur et les moments de crises qui amène à la violence. Enfin le dernier acte de violence est évoqué. Cet entretien leurs permettent d'évacuer leurs craintes, leurs interrogations parfois leurs colères, il s'agit également d'évaluer rapidement la situation avant de pouvoir amorcer un travail plus en profondeur. En fin d'entretien, il leur est proposé de poursuivre l'accompagnement en fixant une nouvelle date si elles le souhaitent.*

*Parmi les thèmes abordés lors des rencontres avec la victime, les thèmes qui concernent de nombreuses situations sont « le contexte de violence » à raison de 19 situations, ensuite « le devenir du couple » pour 14 situations et « l'orientation vers d'autres organismes » pour 10 situations. « Les démarches judiciaires » sont évoqués pour 8 situations seulement car elles ont souvent un avocat et elles ne souhaitent pas en dire davantage. D'autres thèmes sont évoqués et dépendent essentiellement des besoins de chacune.*



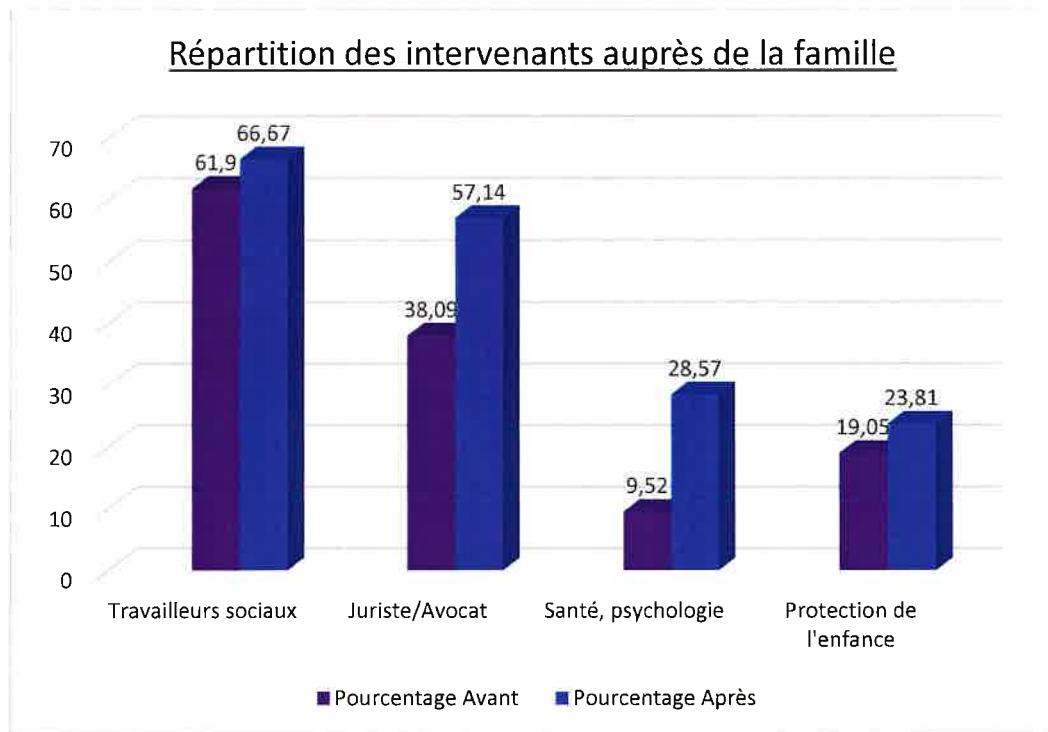
*L'accompagnement auprès des enfants concerne davantage les questionnements liés aux enfants, le travail se fait essentiellement avec le parent. Une seule situation concernait directement l'enfant qui était une adolescente où un travail plus poussé fut possible concernant son insertion professionnelle et les relations qu'elle entretenait avec sa famille.*

*Pour l'ensemble des situations, il est rare que la victime laisse l'accès à ses enfants, elle accepte que des rendez-vous qu'aux horaires d'école. Les rencontres se font davantage en présence des enfants qui ne sont pas scolarisés qui ont moins de 3 ans.*

*Lorsque la victime a besoin de conseils concernant la prise en charge des enfants, les thèmes les plus récurrents sont le mal-être ou le changement de comportement où une orientation psychologique est conseillée, cela concerne environ 31% des situations. Ensuite, le rôle des parents est abordé dans 25% des situations, les victimes demandent des conseils pour se positionner, expliquer les événements qu'elle n'est pas en capacité de faire et comme elle se retrouve souvent isolée, elle n'a pas l'opportunité d'en échanger avec d'autres personnes.*

*Du rôle des parents découle la place de l'enfant, où il est important que chaque enfant retrouve leur place qui correspond à leur âge. Ce thème a été abordé dans environ 18% des situations. Différentes notions sont alors abordées telles que le stade de développement de l'enfant, la parentalisation, l'instrumentalisation...*

*Les autres thèmes sont moins représentés tels que la protection de l'enfance à 12,5% car si un travailleur social intervient, le lien est fait avec ce dernier mais il n'y a pas d'accompagnement approfondi à ce sujet. Les thèmes les moins abordés sont également en lien direct avec la demande de la victime.*



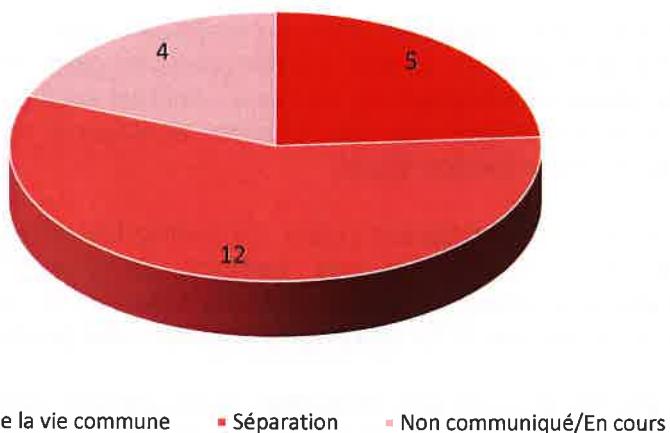
*La mise en place de l'accompagnement par AUVIV dans une situation est parfois un suivi de plus pour une famille, en effet, on peut noter qu'il y a d'autres intervenants avant et que parfois d'autres se rajoutent pour répondre au plus près des besoins de la victime mais aussi de la famille. Ce qui est important de retenir, c'est qu'AUVIV sera présent pour quelques mois, le rôle de la travailleuse sociale sera davantage de la coordination sur la situation et la mise en place de relais.*

*Parmi les intervenants, les travailleurs sociaux sont représentés à 61,9% avant AUVIV et après à 66,67%. La présence de travailleurs sociaux peut s'expliquer par le besoin que la famille a d'être soutenue dans certaines démarches et que les difficultés rencontrées nécessitent à leurs yeux l'intervention d'un professionnel.*

*L'intervention d'un professionnel du domaine juridique est présente avant dans 38,09% des situations et 57,14% après. Cette augmentation s'explique notamment par la procédure judiciaire qui a amené AUVIV à intervenir, en effet si la victime souhaite poursuivre la procédure et se porter partie civile, elle peut demander à être assistée par un avocat.*

*L'intervention de professionnels de la santé est moindre avant l'intervention d'AUVIV, il est de 9,52%. Ce chiffre est en nette progression, 28,57% des victimes ont un suivi dans ce domaine. La présence de violence conjugale au sein du couple est vécu difficilement par la victime, certaines ont un réel besoin d'échanger, veulent essayer de comprendre pourquoi leur couple qui a connu de simples disputes a basculé jusqu'à la violence. L'orientation auprès de professionnels de la santé est nécessaire, cependant les difficultés financières que mettent en avant les victimes peuvent constituer un premier frein. Ce dernier peut être levé en les orientant auprès d'associations spécialisées et non auprès de professionnels libéraux. Cependant, ces associations ne sont pas assez représentées et le délai pour y accéder peut être très variable.*

### Situation du couple à la fin de la prise en charge



*Lors de l'accompagnement des victimes dans leur domicile, certaines ont déjà pris leur décision quant au devenir du couple. Lors du premier rendez-vous, il est important qu'elle comprenne que peu importe leur décision, cet accompagnement leur est uniquement dédié. Parmi les 21 situations, on peut noter que 12 couples décident de reprendre la vie commune. Dans ce cas de figure, l'accompagnement vise à outiller la victime si la violence venait à se reproduire, elle saurait où se tourner et les différentes possibilités qui s'offrent à elle.*

*On peut noter que 5 couples se sont séparés, certaines décisions avaient déjà été prises avant le début de l'accompagnement et certaines fois pendant. L'accompagnement va permettre à la victime de travailler le relogement si elle en exprime le besoin, le départ d'une nouvelle vie sans conjoint. Il s'agira également de l'aider à prendre conscience des capacités qu'elle a, qui souvent ont été longtemps dénigrés et ainsi lui faire reprendre confiance en elle.*

*Pour les 4 derniers couples l'accompagnement avait à peine débuté, il était prématuré de se prononcer sur le devenir du couple avant la fin de l'accompagnement, même si certaines avaient déjà une idée de ce qu'elle souhaitait.*

## LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES.

*Exemple d'une situation qui a nécessité une nouvelle approche au sein du dispositif.*

Il s'agit d'un placement d'un auteur pour une durée de 4 mois où les victimes sont sa conjointe et la fille de cette dernière âgée de 17 ans. L'ordonnance de placement a notifié des interdictions pour Monsieur notamment de s'abstenir de rentrer en contact avec les deux victimes et de ne pas se rendre sur les lieux du domicile de ces dernières et d'autres prérogatives en lien avec son accompagnement judiciaire et médico-social.

Pour commencer, dès l'arrivée de l'auteur, un contact téléphonique est pris rapidement avec la victime afin d'évaluer rapidement ses besoins, la rassurer si cela est nécessaire. Le premier contact vise à proposer à Madame une première rencontre le plus rapidement possible pour une présentation du service et l'accompagnement dont elle peut bénéficier.

Dès que la victime accepte une rencontre, la travailleuse sociale se rend à son domicile. Après une présentation plus détaillée du dispositif et de la prise en charge qui peut lui être apportée, l'entretien va ensuite se tourner sur le couple, la famille.

Dans un premier temps, la victime a relaté sa situation familiale, elle a trois enfants d'une première union et un bébé de quelques mois avec Monsieur. La victime a rapidement mis en avant les relations difficiles avec sa fille aînée et cela engendrait des difficultés au sein de leur couple. Ensuite, elle a pu évoquer les autres difficultés rencontrées par le couple qui se connaissait depuis 6 ans, des difficultés qui concernaient l'éducation des enfants où chacun n'avait pas les mêmes conceptions, la dégradation de leur relation de couple et l'apparition de la violence en lien avec la problématique de santé de Monsieur.

Lors de cet entretien, l'aînée de Madame était présente, elle a pu expliquer dans quelle mesure elle a été victime de Monsieur. Elle s'était interposée pour protéger sa mère. Elle a également évoqué ses difficultés, ses craintes. Ce moment a permis qu'elle puisse exprimer des sentiments envers sa mère. Une mère qui a cet instant, a pris conscience de certaines choses concernant sa fille, de son mal-être...

Ensuite au vu de sa situation scolaire où elle était en décrochage, un accompagnement lui a également été proposé afin de l'aider et l'orienter auprès des structures dédiées à l'accompagnement des jeunes en difficultés.

Les entretiens suivants ont permis à Madame de s'exprimer sur ces craintes, ses difficultés au quotidien. Les pistes de réflexion qui lui ont été donné lui a permis d'évoluer dans la prise en charge qu'elle pouvait apporter à ses enfants et de réfléchir sur le fonctionnement de son couple.

Ses deux autres enfants ont également été rencontrés, ils n'ont pas été victimes mais témoins des scènes de violence. Ils ont pu avec leurs mots dire que la relation entre leur sœur et leur mère étaient difficile à supporter mais également entre leur sœur et Monsieur. L'ambiance pesante à la maison fut également rapportée.

Un travail sur l'estime de soi fut également nécessaire en lien avec les violences conjugales qu'elle a subit, Madame n'a pas souhaité un accompagnement psychologique dans l'immédiat mais ne fermait pas la porte à cette possibilité plus tard.

Au fur et à mesure des accompagnements, la question du couple devenait omniprésente, Madame avait besoin de réponses, d'évaluer si un retour en couple était possible car ce qu'elle souhaitait c'était à nouveau former une famille avec Monsieur et qu'il soit présent pour les enfants. Madame a donc émis le souhait de pouvoir échanger avec Monsieur car elle ne voulait pas un retour au domicile sans reprendre les événements avec Monsieur au préalable.

Des réunions d'équipe sont le moment pour échanger sur les situations, d'explorer d'autres pistes d'accompagnement. Lors de celles-ci, il a été évoqué le souhait de Madame à pouvoir rencontrer Monsieur et il s'est avéré que ce dernier partageait la même envie. L'accompagnement

psychologique de l'auteur a pu nous éclairer sur les avancées de Monsieur et l'utilité que chacun puisse se rencontrer.

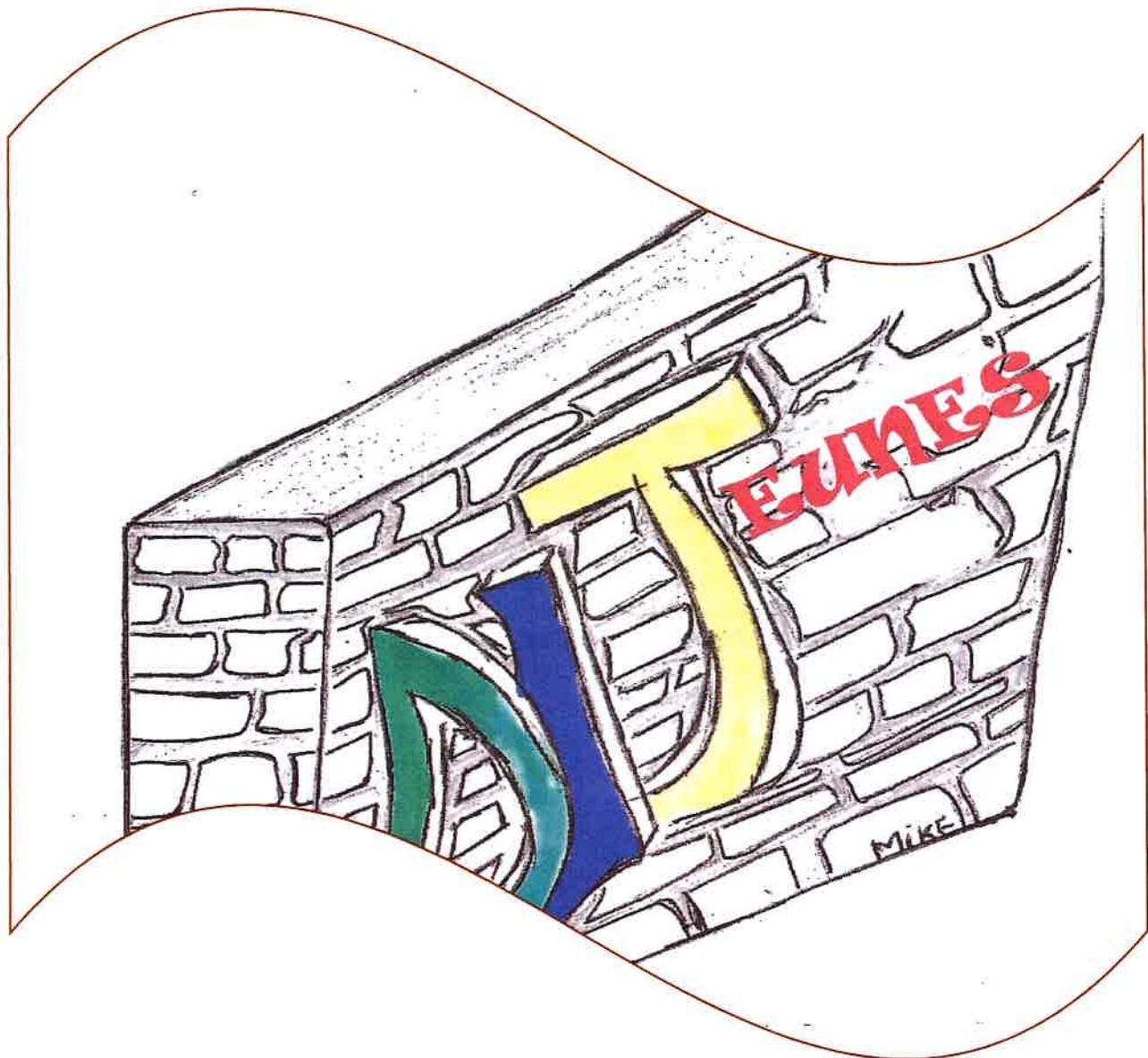
Après avoir obtenu l'aval de chaque parti, il leur a été demandé un courrier à destination du parquet afin que chacun puisse exposer ses griefs et motiver cette demande. Malgré l'interdiction de rencontrer ces victimes et au vu du projet du couple à reprendre la vie commune, l'équipe a soutenu cette demande car elle permettrait à chaque membre du couple d'échanger et de connaître le positionnement de chacun en toute sécurité.

L'audience auprès du Juge d'Application des Peines a permis que chacun puisse évoquer son souhait de pouvoir se rencontrer avant un retour possible au domicile. Soutenus dans cette démarche, il a été possible de modifier partiellement le contrôle judiciaire de Monsieur.

Avant la fin du placement, des rencontres ont été organisés entre le couple en présence d'un membre de l'équipe d'AUVIV pour s'assurer du bon déroulement des rencontres en imposant un cadre et en restant vigilant. Cette possibilité de mettre en place de la médiation dans le couple est une première pour le dispositif mais au vu des projets de chacun, il semblait important que cela puisse se faire en accord avec la justice.

En conclusion de ce placement, le travail effectué avec la fille de Madame a permis de faciliter les relations entre mère et fille. Il semblerait que les pistes évoquées lui ont permis de travailler davantage sur son projet professionnel et de trouver des solutions plus adaptée. Madame quant à elle, a repris la vie commune, elle a des pistes vers lesquelles se tourner si la relation venait à nouveau à se dégradée. Concernant la procédure judiciaire, Madame n'a pas souhaité se porter partie civile et n'a pas fait appel à un avocat. Elle était alors présente à l'audience.

Un travail de coordination a pu être mis en place avec notamment un travailleur social du secteur et des orientations auprès de structures du domaine médical ont été proposées. L'accompagnement d'AUVIV ne permet pas un travail sur du long terme, il est alors primordial que la victime puisse être mise en relation avec les professionnels, qui à leur tour pourront intervenir si Madame en fait la demande.



# DISPOSITIF INSERTION JEUNES

## PRESENTATION DU DISPOSITIF :

Le Dispositif Insertion Jeunes (D.I.J) est un CHRS qui accueille jusqu'à 12 jeunes ayant entre 18 et 25 ans.

Il a vu le jour en 2014, au niveau associatif, le DIJ est issu du SAFED, le projet initial étant d'apporter une meilleure réponse à un public jeune, du fait de leurs problématiques et besoins spécifiques.

La création du dispositif s'est articulée autour des politiques sociales de l'époque qui ont permis le développement des actions en faveur de la santé, du logement et de l'autonomie financière des jeunes. Elles sont issues d'une importante concertation avec les représentants des mouvements de jeunesse, des administrations et des experts, dans le cadre d'une Commission sur la politique de la jeunesse.

L'un des principaux leviers de ces nouvelles politiques en faveur de la jeunesse, sera la création du « Fonds d'expérimentation pour la jeunesse ». Celui-ci a pour rôle de créer et de financer des politiques innovantes, en cohérence avec les décisions de la Commission. Il est doté d'un budget de 200 M€ qui sera consacré à impulser et soutenir des initiatives sur différents territoires, selon des modalités évaluées, qui appellent à une généralisation ultérieure.

Les autres axes autour desquels s'articule le projet de service sont en lien avec les politiques sociales de l'Etat concernant les CHRS ainsi qu'avec le Conseil Départemental de la Haute Saône qui subventionne une partie des aides apportées aux résidents.

Les 12 places du DIJ sont financées par la D.D.C.S.P.P. dans le cadre de la dotation globale.

La durée maximale de la prise en charge est de 12 mois (6 mois renouvelable une fois).

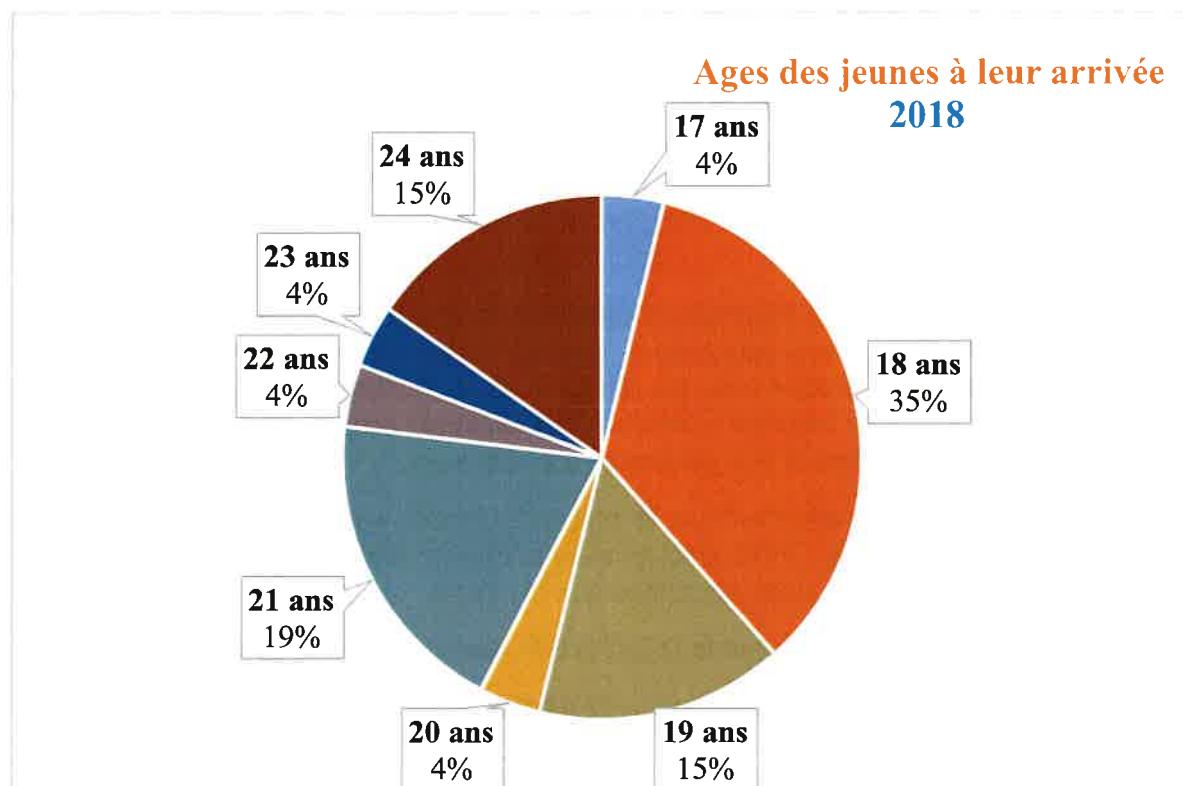
Années	Places réelles	nbre journées théoriques	nbre journées réalisées	taux d'occupation %	nbre de personnes hébergées	Durée moyenne hébergements
2015	12	4380	4152	94,8	27	1 an
2016	12	4380	3688	84,2	18	6 mois à 1 an
2017	12	4380	4174	95.3	27	6 mois à 1 an
2018	12	4380	3838	88.67	26	6 mois à 1 an (11.8 mois)

## LA POPULATION CONCERNEE<sup>16</sup> :

Le Dispositif Insertion Jeunes accueille, héberge et accompagne des jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans qui rencontrent de graves difficultés économiques, familiales, de logement, de santé, d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

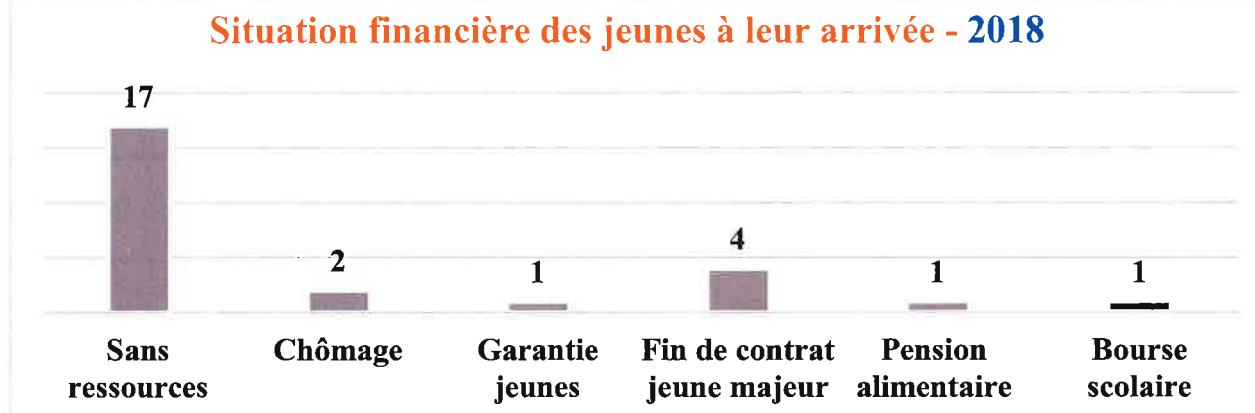
### Age et situation financière des jeunes accueillis.

En 2018, le dispositif a accompagné **12 jeunes hommes et 14 jeunes femmes.**



Nous avons pu constater au cours de l'année 2018 que les résidents du DIJ sont plus jeunes que ceux accueillis l'année passée. Peut-il y a-t-il une corrélation entre la diminution des financements des contrats jeunes majeurs et cette donnée. Nous avons intégré sur le dispositif 4 jeunes en fin de contrat jeune majeur au cours de l'année 2018.

### Situation financière des jeunes à leur arrivée - 2018



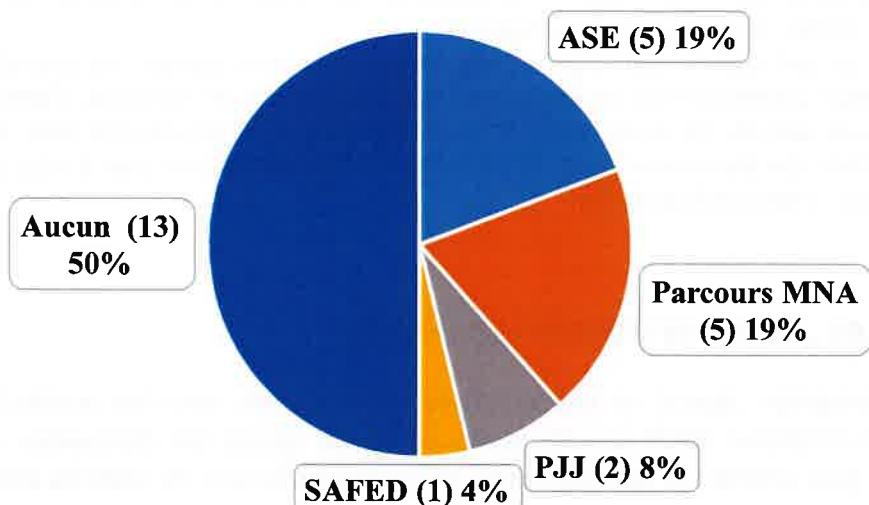
<sup>16</sup>L'article L.345-1 du CASF définit les problématiques de public accueilli et accompagné par les CHRS. Ces derniers peuvent ensuite faire le choix dans leur projet de service d'accompagner un public spécifique. C'est le cas sur le DIJ avec le public « jeunes adultes ».

Lors de leur arrivée sur le dispositif, la plupart des jeunes accompagnés sont sans ressources financières. En 2018 17 jeunes sur les 26 accueillis au cours de l'année étaient dans ce cas de figure. Parmi les autres jeunes, 7 avaient des ressources au moment de leur demande mais ils arrivaient au bout de leurs droits qu'il s'agisse de chômage, rémunération garantie jeunes ou indemnité de contrat jeune majeur, sans avoir de solution pour la suite de leur parcours.

Dans l'ensemble, les résidents rencontrent tous une situation de précarité financière.

#### **Parcours de vie et niveau scolaire.**

##### **Parcours institutionnel des jeunes du DIJ - 2018**



Nous avons pu observer que parmi les jeunes du DIJ 50% avaient un parcours institutionnel et ont déjà bénéficié d'accompagnements par des travailleurs sociaux. Pour deux d'entre eux, l'accompagnement s'est poursuivi durant leur accueil sur le DIJ (suivis PJJ).

##### **Niveau scolaire des jeunes à leur arrivée**

**2018**



Les jeunes accueillis sur le DIJ ont à leur arrivée des niveaux scolaires très différents. Ils sont nombreux à avoir arrêté leur parcours scolaire avant le niveau 5<sup>17</sup>.

<sup>17</sup> Niveau 5 selon la nomenclature actuelle de l'éducation nationale : niveau CAP/BEP.

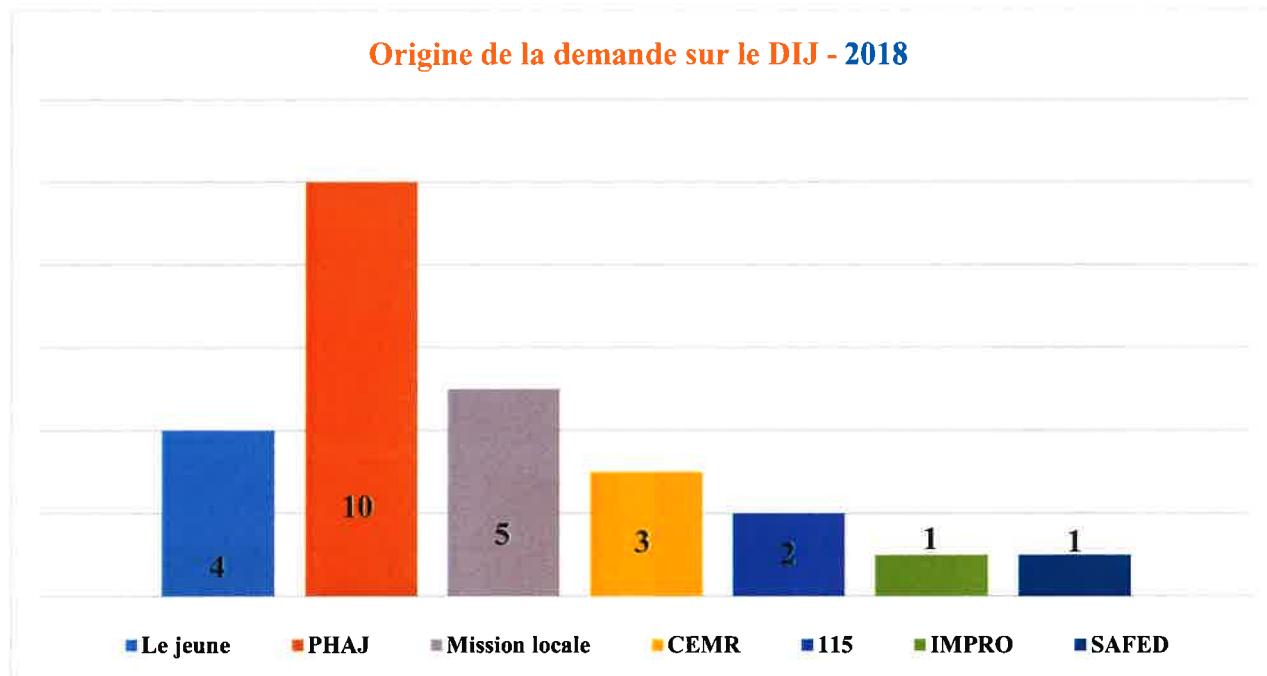
Bien que les situations soient singulières et que nous proposons un accompagnement individuel, nous pouvons présenter des exemples de profils de jeunes accompagnés sur le dispositif pour imager nos propos.

- La « *rupture profonde* » : il s'agit là de jeunes en totale rupture avec le marché de l'emploi et avec le système scolaire. Un long travail sur le savoir être en situation d'emploi devra être fait, le projet professionnel sera travaillé sur le long terme afin de réussir à faire accrocher le jeune. Ces jeunes ont pour la plupart quitté très tôt le système scolaire (dès le collège).
- Les jeunes qui traversent un « *passage à vide* » : Ces jeunes sont moins éloignés de l'emploi, moins en rupture. Ils ont acquis, développés un certain nombre de compétences qu'il faut simplement « réactiver ». Ainsi l'accompagnement proposé tend vers une reprise d'une formation ou d'un diplôme mais manquent d'outils et de connaissances pour accéder à ce qu'ils souhaitent. Leur parcours de vie fait qu'ils peuvent avoir un grand manque de confiance en eux et en l'avenir. Ils demanderont à être accompagnés de manière soutenue vers l'emploi et/ou l'accès la formation.
- Ceux qui ont juste besoin d'un « *coup de pouce* » : ces jeunes ont une idée bien précise de leur projet professionnel, ils ont besoin essentiellement de conseils, d'orientation et de revoir quelques acquis de base pour pouvoir consolider et poursuivre leur projet. Puisque les conditions de vie rencontrées, à un instant T ne permettent pas à ces jeunes de mener à bien leur projet professionnel.

## COMMENT LES JEUNES INTEGRENT-ILS LE DIJ ?

Le Dispositif Insertion Jeunes ne fait pas d'accueil d'urgence, ainsi les orientations se font par le biais de la commission SIAO qui recueille et étudie toutes les demandes d'hébergement du département, puis oriente sur les dispositifs adéquats en fonction du profil du demandeur.

**Origine de la demande sur le DIJ - 2018**



Pour l'année 2018, les demandes pour intégrer le DIJ proviennent de l'ensemble du département (missions locales de JUSSEY, LUXEUIL-LES-BAINS, LURE, etc.).

Les années précédentes, les demandes émanaient essentiellement de l'agglomération Vésulienne. Ces chiffres laissent à penser que le dispositif a réussi son objectif de se faire connaître au-delà du bassin vésulien.

Nous avons également intégré des jeunes orientés par la travailleuse sociale en charge de l'accompagnement des résidents dit lambdas qui louent des chambres et studios au PHAJ. Elle indique aux jeunes la possibilité de faire une demande sur le DIJ lorsqu'elle constate des impayés de loyers ou des difficultés relevant d'un accompagnement par ce dispositif.

L'ensemble des professionnels sont sensibilisés à l'action du DIJ et sont aujourd'hui en mesure d'orienter les jeunes souhaitant simplement un hébergement vers le DIJ s'ils décèlent une problématique liée aux missions du DIJ par exemple. En premier lieu, les personnes qui se présentent à l'accueil du PHAJ pour un hébergement peuvent être orientées vers le DIJ. Une bonne connaissance des missions de ce dispositif par les professionnels du secteur social permet d'apporter une réponse individualisée à des situations singulières.

## **LES MISSIONS DU DISPOSITIF INSERTION JEUNES (D.I.J)**

Comme tout CHRS, le DIJ assure des missions d'intérêt général et d'utilité sociale. Ces missions sont définies par l'article L.311-1 du CASF2 :

- L'évaluation et prévention des risques sociaux et médico-sociaux, information, investigation, conseil, orientation, formation, médiation et réparation ;
- La protection administrative ou judiciaire de l'enfance et de la famille, de la jeunesse, des personnes handicapées, des personnes âgées ou en difficulté ;
- Les actions éducatives, médico-éducatives, médicales, thérapeutiques, pédagogiques et de formation adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge ;
- Les actions d'intégration scolaire, d'adaptation, de réadaptation, d'insertion, de réinsertion sociales et professionnelles, d'aide à la vie active, d'information et de conseil sur les aides techniques ainsi que d'aide au travail ;
- Les actions d'assistance dans les divers actes de la vie, de soutien, de soins et d'accompagnement, y compris à titre palliatif ;
- Les actions contribuant au développement social et culturel, et à l'insertion par l'activité économique.

### **Un accompagnement individuel et collectif en 3 axes.**

Sur le DIJ, ces missions sont réparties au travers de 3 axes d'accompagnement :

- L'accompagnement professionnel exercé par la conseillère en insertion socio-professionnelle.
- L'accompagnement social avec l'assistante sociale du dispositif.
- L'accompagnement psychologique proposé par la psychologue.

C'est un accompagnement singulier qui est proposé à l'ensemble des jeunes, une aide, un appui dans leurs différentes démarches liées à la vie quotidienne et à l'insertion professionnelle.

L'accompagnement est réalisé à travers des ateliers individuels et / ou collectif, en fonction des objectifs visés et des besoins des personnes. L'équipe vise à obtenir l'adhésion du jeune, et adapte les formes d'accompagnement et la fréquence des rencontres en fonction des besoins du jeune.

Pour l'ensemble des domaines abordés, l'objectif principal est de développer les compétences des personnes pour les amener à l'autonomie. Quelques fois, l'accompagnement physique de la personne est nécessaire et lui permet d'appréhender son environnement spatio temporel, des contraintes qui s'imposent liées à un retour vers l'emploi par exemple.

### **L'accompagnement professionnel :**

L'objectif de cet axe est de proposer aux personnes bénéficiaires des outils et un accompagnement en vue d'une remobilisation professionnelle.

Cette action de remobilisation vise à faire retrouver à la personne les motivations et les ressources pour reprendre en main sa vie sociale et professionnelle. Elle vise à rendre à la personne l'envie et l'énergie d'entreprendre. Cette reconnaissance de ses capacités passe inévitablement par une revalorisation de l'image et l'estime de soi.

Plusieurs ateliers individuels ou collectifs élaborés avec les personnes favorisent cette remobilisation.

- Des exercices de remise à niveau en français et en mathématiques.
- « L'emploi et moi » ateliers pour apprendre aux bénéficiaires à créer un CV, mettre en forme une lettre de motivation, savoir se présenter à l'oral, faire du démarchage d'entreprise, répondre à une offre, s'organiser dans sa recherche d'emploi ; Les jeunes y travaillent également sur le savoir-faire/savoir-être en entreprise.
- « Expression orale » ateliers où le bénéficiaire peut évoluer au fil des exercices afin de se sentir plus à l'aise à l'oral, dans la vie collective, savoir s'intégrer à un groupe.
- « Estime de soi » ateliers pouvant être basé sur la médiation animale (équithérapie) ou encore autour de la posture à travers des jeux de rôles.
- « Mes compétences » travailler avec un réseau de partenaires pour adapter l'accompagnement du jeune en fonction de sa problématique de recherche d'emploi (formation, bilan de compétences, stages d'immersion,...)

#### L'accompagnement social :

Cet accompagnement concerne tous les domaines en lien avec la vie quotidienne. Il s'agit avant tout d'informer les bénéficiaires sur leurs droits et les devoirs inhérents à une vie de jeune majeur autonome. Il vise également à l'autonomie en mettant à disposition du jeune des outils pour qu'il puisse se préparer à la sortie du dispositif. L'accompagnement se décline en suivi individuel et en ateliers collectifs.

- Apprendre aux bénéficiaires à ouvrir ou mettre à jour leurs droits et différents documents administratifs. Travailler sur le repérage des services publics et savoir les solliciter (impôts, CPAM, CAF, etc.)
- Accompagner les jeunes dans le suivi de leur santé : orientation aux bilans de santé de la CPAM, orientation auprès d'un médecin traitant, orientation auprès de spécialistes, prévention etc.
- Assistance dans les domaines de la vie quotidienne : prévention en matière d'hygiène de vie, aider à la mise en place et à la réalisation de certaines tâches, respect des règles de vie en collectivité.
- Soutien dans le domaine budgétaire : prévention du surendettement, si besoin travail sur la gestion du budget, les relations client/conseiller bancaire, la constitution d'une épargne, etc.
- Préparation à la sortie du dispositif : recherche d'un logement adapté, préparation à l'installation dans le nouveau logement, relais et présentation auprès de travailleurs sociaux si besoin.
- Ateliers collectifs<sup>18</sup> :
- Interventions de partenaires pour des actions de prévention (CSAPA, CIDFF, sophrologue, ...),
- Ateliers d'information sur leurs droits et devoirs (déclaration d'impôts),
- Ateliers d'expression sur la confiance en soi, ateliers pour créer du lien social au sein du lieu d'hébergement, en lien avec les missions du PHAJ (jeux de société).

---

<sup>18</sup> Liste non exhaustive. Des exemples d'actions sont disponibles en annexe.

Lors des interventions des partenaires, les bénéficiaires prennent connaissance des différents organismes existants et leurs champs d'intervention. Cela permet de favoriser l'intégration dans le tissu social et professionnel du territoire.

#### L'accompagnement psychologique :

Une psychologue intervient une fois par mois sur le dispositif. Elle vient dans un premier temps échanger ½ journée avec l'équipe socio-éducative sur la situation des bénéficiaires orientés. Elle se présente ensuite au service le lendemain pour recevoir les jeunes : trois créneaux de 1h00 d'entretien.

Cet accompagnement permet d'évaluer si les personnes accompagnées présentent des fragilités qui les empêcheraient d'évoluer ou présenteraient des freins pour l'accompagnement proposé. Les travailleurs sociaux peuvent ensuite prendre en compte ces difficultés dans la façon dont ils vont construire les objectifs de travail avec les jeunes.

En cas de besoin la psychologue propose une orientation vers les services spécialisés (ex : CMP).

#### Le soutien matériel :

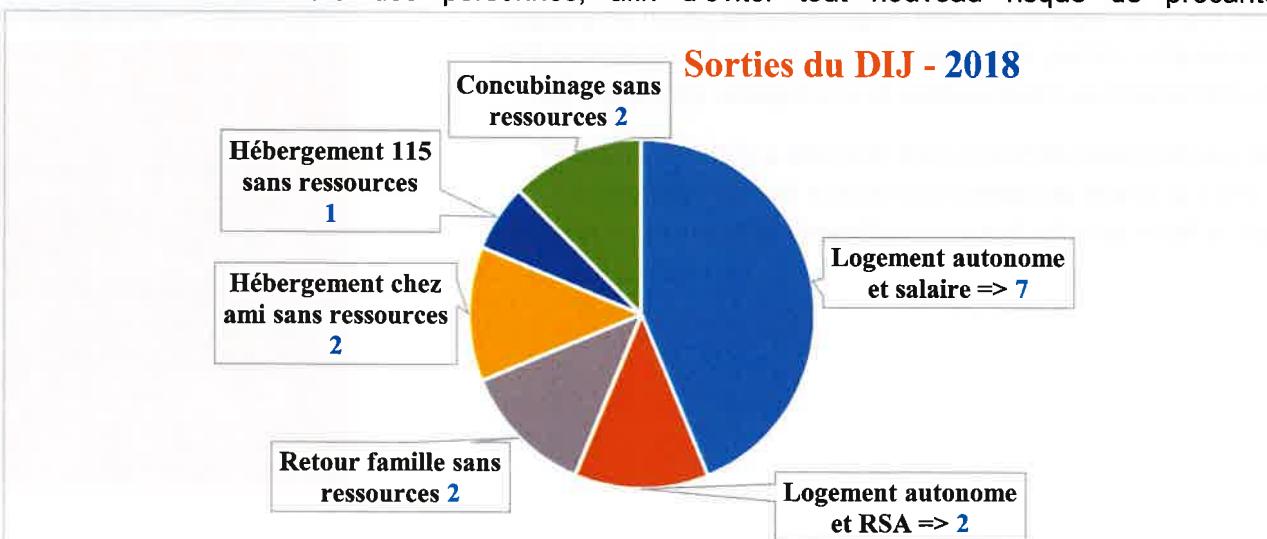
Le service met à disposition des nouveaux arrivants sur le dispositif :

- Une chambre individuelle de 9 m<sup>2</sup> comprenant une douche ainsi qu'un accès aux toilettes à l'extérieur.
- Un « pack installation » pouvant comprendre en fonction des besoins du jeune : un oreiller, une couette, des draps, une serviette de toilette, des produits d'hygiène, de la vaisselle, un cahier, un agenda, des stylos, des pochettes et bacs de rangements pour les documents administratifs.
- Une aide alimentaire sous forme de bons d'achat hebdomadaires qu'ils ne peuvent utiliser que pour acheter des produits d'alimentation et d'hygiène.
- 5 repas chauds par semaine au self-service du PHAJ.

### **LA SORTIE DU DISPOSITIF**

En 2018, le DIJ a accompagné 16 résidents à la sortie du dispositif.

Tout au long de l'accompagnement, les travailleurs sociaux préparent les bénéficiaires à la fin de la prise en charge, l'accent est mis sur plusieurs points de vigilance, tels que l'autonomie financière, administrative et sociale des personnes, afin d'éviter tout nouveau risque de précarité.





## LES ATELIERS CUISINE

Le Dispositif Insertion Jeunes propose régulièrement des ateliers cuisine. La cuisine est une activité riche en échanges et en apprentissages.

Ce projet s'inscrit dans une action éducative qui tient compte à la fois de l'individuel et du collectif en offrant aux jeunes intéressés un espace socialisant mais aussi une passerelle vers l'autonomie.

L'atelier est mené de façon à favoriser l'élaboration de projet de groupe : repas à thème (chandeleur, Halloween, Nouvel an, etc.), préparation d'un goûter en anticipation de l'intervention de prestataires extérieurs, etc.

Ces ateliers se déroulent dans la cuisine réservée aux jeunes du DIJ et donnent lieu à un projet plus global qui verra le jour en 2019 visant à développer la façon dont les jeunes investissent cette cuisine au quotidien.

DECOUVRIR DE  
NOUVELLES SAVEURS  
ET DE NOUVEAUX  
ALIMENTS

TRAVAILLER SUR  
L'EQUILIBRE  
ALIMENTAIRE

DEVELOPPER LE  
PLAISIR DE MANGER  
CE QUE L'ON VIENT DE  
PREPARER

Les jeunes du Dispositif insertion jeunes ont pris parti à l'achat du matériel nécessaire en allant à Emmaüs et en faisant la liste des achats neufs manquants.



## PERE NOËL SECRET

Pour la fin d'année 2018, le DIJ a organisé un Père-Noël secret.

Chaque jeune a pioché au hasard le nom d'un autre jeune du DIJ et devait lui créer un cadeau fait main pour les fêtes de fin d'année. Pour récolter le matériel, les jeunes ont organisé une collecte de tissus, boutons, laine, perles, etc...

Durant un mois, des ateliers ont été organisés pour accompagner les jeunes dans la confection de leur cadeau. Ils ont ainsi pu acquérir de nouveaux savoirs faire et leurs compétences ont été valorisées par les travailleuses sociales durant l'intégralité du projet. Les cadeaux ont été remis lors d'un goûter organisé par le DIJ.

S « *Je n'avais jamais utilisé une machine à coudre de ma vie, je trouvais que c'était un truc de filles, et au final j'ai fait un cabas de courses pour X que j'aurais pu vendre au marché ! Il faut croire que j'avais un talent caché* »

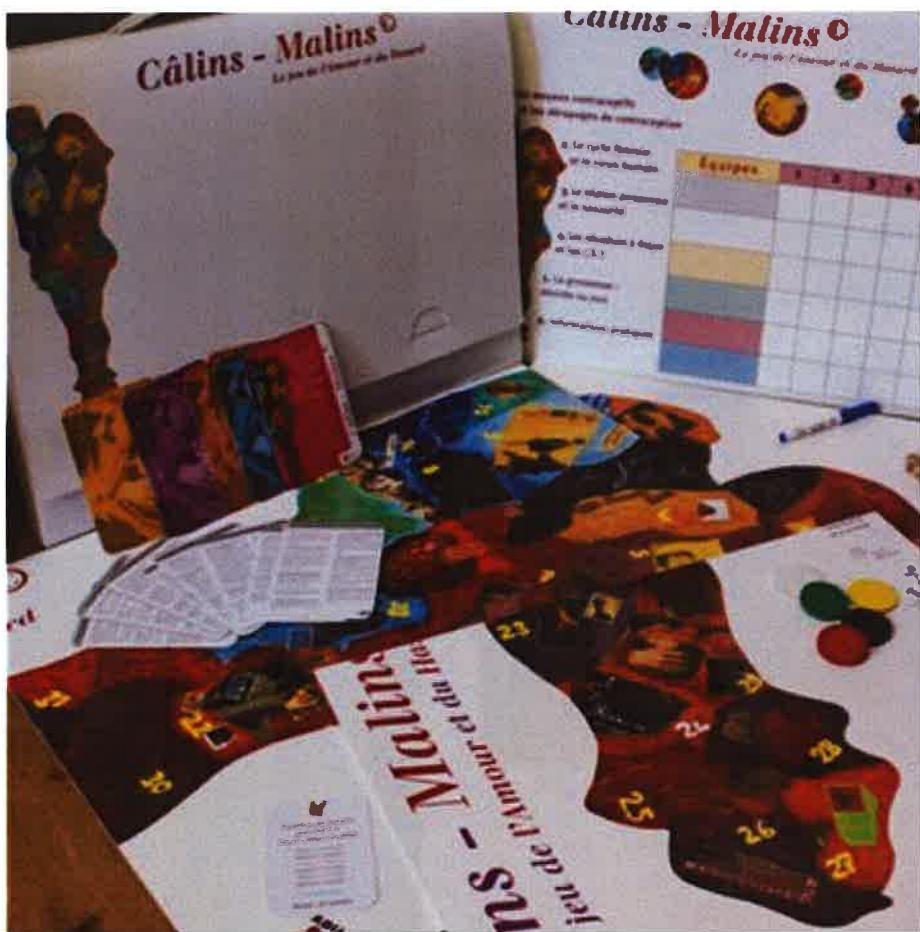
DEVELOPPER LA  
CREATIVITE

—  
VALORISER LES  
COMPETENCES

—  
FAVORISER LA  
DYNAMIQUE DE  
GROUPE ET  
L'ENTRAIDE ENTRE  
LES JEUNES

Collecte de matériel,  
machine à coudre à  
disposition des jeunes.

Plus-value : Les jeunes se  
sont saisi des outils à  
disposition pour créer de  
quoi décorer leur chambre  
et pour reparer leurs  
vêtements.



## SEXUALITE ET VIE AFFECTIVE

Le 5 août 2018 nous avons proposé aux jeunes femmes du DIJ un atelier animé par une infirmière diplômée d'Etat formée dans l'accompagnement des adolescents et jeunes adultes sur les questions liées à leur sexualité et leur vie affective.

Cet atelier c'est déroulé au Lac de Vaivre avec une goûter afin d'offrir aux jeunes femmes un cadre serein propice aux échanges.

M : « *On a pu s'interroger sur les relations de couple et ce qu'on en attendait. »*

A : « *Désormais je saurai où aller si je tombe enceinte et que ce n'est pas désiré. Ça pourra aussi servir si ça arrive à une amie. »*

FAIRE EMERGER DES APRIORIS ET IDEES RECUES SUR LES IST, LES RELATIONS INTIMES, LA GROSSESSE, ETC

APPORTER AUX JEUNES DES INFORMATIONS PRECISES SUR LA CONTRACEPTION

FAVORISER LE REPERAGE DES STRUCTURES ET DES PROFESSIONNELS SUSCEPTIBLES DE LES ACCOMPAGNER

OUTIL PEDAGOGIQUE DE L'IREPS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE et documentation « santé publique France » :

Câlins-Malins

« Connaître et choisir sa contraception »

« Tout savoir sur le VIH et autres IST »



